Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 72 (1964)

Heft: 2

Artikel: Retouches à la biographie d'Amédée Laharpe (du début de 1794 au 8 mai 1796)

Autor: Delhorbe, Cécile

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-54886

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Retouches à la biographie d'Amédée Laharpe
(du début de 1794 au 8 mai 1796) [1]

Depuis le jour où il fut nommé général de brigade, l'histoire militaire d'Amédée Laharpe se trouve constamment mêlée à celle des campagnes d'Italie de 1794, 1795 et 1796. Le colonel Secrétan [2] a extrait ses opérations militaires personnelles des ouvrages généraux qu'il a consultés, notamment les *Campagnes de la Révolution dans les Alpes* de Krebs et Moris [3], les prétendus *Mémoires* de Masséna [4], avec toute la compétence d'un spécialiste d'histoire militaire [5]. Je les ai examinés très attentivement à mon tour, non pour chercher à opposer une conception militaire à la sienne, ce qui serait de ma part plus que risible, mais pour les comparer à des publications postérieures à celle de Secrétan. J'étais aussi au bénéfice de mes recherches dans les archives françaises, à Vincennes, au quai d'Orsay, à Avignon, et, comme pour la première partie de ces retouches, de ma connaissance plus précise que la sienne de l'histoire civile de la Première République. Les quelques découvertes que j'ai faites en France pâlissent pourtant à côté de celles que me réservait l'examen des documents des Archives cantonales vaudoises et des Archives d'Etat bernoises. Elles ont souvent trait à la vie familiale, aux finances de Laharpe qui n'intéressaient pas Secrétan, mais qui sont pourtant l'un des éléments de son histoire. Ainsi il m'a été

---

[1] Suite et fin de mon premier article, paru dans la *Revue historique vaudoise*, t. 67 (1959), p. 24 à 37. Les portraits publiés dans cet article appartiennent à Mme Petch-Bergier, descendante directe à la fois de Sigismond de la Harpe, troisième fils d'Amédée, et de Louise-Françoise-Marie Carrard née de la Harpe, sa sœur cadette. Elle a bien voulu nous autoriser à les reproduire.

[2] Dans l'ouvrage *Le général Amédée de La Harpe, esquisse biographique*, par le colonel Ed. Secrétan, Lausanne, 1898, qui a servi de fil conducteur à ces *Retouches*.

[3] T. III, Plon, Paris, 1895. 3 bis.

[4] *Mémoires de Masséna* rédigés d'après les documents qu'il a laissés par le général Koch, t. I et II, Paris 1848.

[5] Il a écrit entre autres *L'Armée de l'Est*, Neuchâtel, 1894.

possible de compléter sur de nombreux points, de rectifier parfois l'esquisse biographique de mon prédécesseur.

La reprise de Toulon sur les coalisés anglo-espagnols et les contre-révolutionnaires était pour la Convention un événement considérable. Deux mois après celle de Lyon, elle terminait l'écrasement des opposants du sud-est et ne laissait plus que la Vendée à combattre. Elle libérait des troupes aguerries qui purent être envoyées aux frontières d'Espagne et d'Italie. Pour Amédée Laharpe aussi l'étape fut décisive. Après la médiocrité relative de ses débuts à la frontière de l'Est, les longs mois sans gloire à l'armée des Alpes, il avait eu l'occasion de se distinguer aux yeux d'hommes importants du jour comme Barras et Fréron. La chance commençait. Pourtant l'on ne sait pas exactement à quel moment il fut attaché à l'armée d'Italie. Il resta quelque temps sous les ordres du général divisionnaire Lapoype [1] à qui la surveillance de Toulon et Marseille, récents foyers d'insurrection, et la mise en état de défense des côtes avaient été confiées. Commandant suprême de la place de Marseille, Lapoype eut à répondre devant la Convention le 12 mars 1794 (22 ventôse an II) d'une dénonciation dont il se justifia d'ailleurs [2]. Laharpe, nouveau général de brigade, s'est trouvé, au moins en janvier 1794, en garnison à Marseille [3]. Cela autorise Jean-Baptiste Say, le futur économiste, à dire dans sa notice nécrologique [4] « Amédée Laharpe provisoirement chargé du commandement du port », mais le colonel Secrétan n'a pas le droit de dire « qu'il fut envoyé à Marseille pour commander la place » [5].

---

[1] *R.H.V.*, t. 67 (1959), p. 36, note 4.

[2] TH. JUNG : *Bonaparte et son temps*, t. II, p. 474.

[3] Renseignement obligeamment fourni par M. André Villard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

[4] Parue dans la *Décade philosophique* en prairial an IV et dès le 15 juillet 1796, mise à l'index par le bailli de Lausanne (A.C.V., Ba 16/12, folio 61). Qui l'a rédigée ? J'avais cru (voir *R.H.V.*, t. 67 (1959), p. 30, note 4) qu'on pouvait l'attribuer à Poultier (voir ci-dessous note 4, p. 132). Mais le tiré à part de la Bibliothèque cantonale vaudoise, qui appartint à Frédéric-César Laharpe, porte, de sa main : « article de J.-B. Say, rédacteur ». Celui-ci qui n'est autre que le futur économiste (1767-1832) dirigeait alors la *Décade*. Il avait été le secrétaire de Clavière, ce qui a dû contribuer à l'intéresser à Amédée. Et il doit avoir été renseigné d'une part par des lettres de Frédéric-César, alors à Genthod, de l'autre par l'ancien conventionnel Poultier, auteur d'un mystérieux *Précis de Poultier*, que je n'ai pas vu, mais dont il y a un petit extrait au fonds Laharpe, aux A.C.V., où une ou deux phrases coïncident presque mot pour mot avec la *Décade*.

[5] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 45.

Après la victoire de l'armée républicaine, les représailles, terribles à Toulon, sévirent aussi à Marseille, rebaptisée quelques semaines Sans-Nom, quoique les insurgés n'eussent pas livré le port aux Anglais. Or quelques-uns de ces insurgés étaient des Suisses, qui, par une conséquence de la politique suissophile de Robespierre, furent libérés [1]. « Le nommé Wyttenbach, malgré ses propos plus qu'indiscrets » parce que, dit Fréron, « nous n'avons pu nous persuader qu'un Suisse eût des intentions criminelles contre la France » ; le nommé Wydler, d'Aarau, « quoiqu'il ait été prouvé qu'il a porté les armes contre la République », par « le désir de donner à la République helvétique, et particulièrement à votre Etat » (Berne) « un témoignage d'amitié et de bienveillance » [2]. Laharpe, qui devait penser comme Jean-Jacques Cart et Frédéric-César, son cousin [3], ne se mêla certainement pas de ces grâces-là ; mais il utilisa sa parcelle de pouvoir à côté de celui de Robespierre et de l'ambassadeur Barthélemy pour faire libérer un jeune « Bernois » emprisonné parmi les suspects, quoiqu'il fût tout dévoué à la République française. Il connaissait tous les tenants et aboutissants de ce jeune homme de vingt-six ans, Daniel-Marc-Augustin Roguin, parent très éloigné de son beau-frère Pierre-Louis Roguin [4], fils de Georges-Augustin Roguin et de Marie-Anne d'Illens, et parent aussi des armateurs van Berchem et d'Illens pour qui il travaillait à Marseille. Jacob van Berchem et son fils Jacob-Pierre, sympathisants de marque de la Révolution française, avaient dû, comme Amédée Laharpe, quitter le Pays de Vaud. Ainsi, même si le général n'avait pas encore rencontré ceux de ses compatriotes installés au Midi de la France pour s'y soustraire à la tyrannie des « oligarques », la mésaventure du jeune Roguin le rapprocha d'eux. Et surtout

---

[1] Cette suissophilie, due peut-être à son admiration pour Rousseau, l'a poussé à faire libérer aussi les prisonniers suisses de Lyon et les Suisses prisonniers de guerre des régiments au service de Hollande. J.-J. CART, dans ses *Lettres à F. C. Laharpe* (Hignou, Lausanne, 1799), p. 9 et 10, a constaté que Robespierre se trouvait ainsi favoriser les « oligarques » et Frédéric-César dénonçait cette « complicité » dans son *Essai sur la constitution du Pays de Vaud*, Paris Batilliot 1796, t. II, p. 269.

[2] Archives d'Etat de Berne, *Akten des geheimen Rates*, t. XXXI, nos 130 et 160 (par. 6).

[3] Voir note 1 ci-dessus.

[4] Pierre-Louis Roguin avait épousé en 1784 Suzanne-Gabrielle de la Harpe. Louis Roguin et Daniel-Marc-Augustin figurent tous les deux dans le chapitre Roguin du *Recueil des Généalogies vaudoises*, (*R.G.V.*), t. II, p. 122, 130 et 131.

d'Antoine Polier, cousin germain de sa mère, gendre de Jacob van Berchem [1].

Après le banquet des Jordils, Antoine Polier, qui venait de rapporter au pays une fortune, faite aux Indes, que ses compatriotes jugeaient immense, n'avait pas été inquiété, mais il n'avait plus voulu vivre « sous le joug » et il avait suivi les van Berchem au Midi de la France. Il avait acheté à Rosetti, aux portes d'Avignon, une belle demeure, un domaine important. Il y vivait dans une patriarcale opulence avec sa jeune femme, une fille issue d'une première union, un bébé de dix-sept mois né de la seconde [2] et des domestiques, dont plusieurs venaient de Suisse [3]. Une vie de gentilhomme campagnard à la mode helvétique, très souvent partagée par les van Berchem, qui dut émouvoir l'expatrié privé de sa famille depuis plus de deux ans. Aussi, qu'il ait exprimé ses sentiments au bon Polier ou que celui-ci les ait devinés, celui-ci proposa d'inviter à Rosetti la fille aînée du général, Constance de Laharpe, et de faire venir avec elle le quatrième fils, Emmanuel [4], qu'on placerait dans une pension du voisinage dont on se louait beaucoup pour les petits frères de la jeune Madame Polier. Transporté de joie, le général acheta aussitôt un uniforme de pensionnaire pour le petit garçon et écrivit à sa grande fille. D'après la copie d'une de

---

[1] Antoine-Louis-Henri Polier (1741-1795), était le neveu de Mme Hugonin, née Bénigne Polier, mère de Mme de la Harpe, née Sophie Hugonin, mère d'Amédée. Il avait épousé en 1791 Anne-Rose-Louise van Berchem, née en 1768, fille de Jacob van Berchem (1736-1793) et d'Anne-Marie-Magdelaine d'Illens.

[2] Le copieux compte-rendu du procès Polier, aux archives départementales du Vaucluse, à Avignon, cite la présence et le témoignage de cette Mary Polier, que la généalogie imprimée ignore. Elle avait été l'une des cinq enfants nés de relations de Polier avec des Indiennes que LL.EE. avaient reconnus comme légitimés en décembre 1789. A.C.V., Ba 33/18, p. 101. Il semble que deux d'entre eux moururent rapidement car, dans le legs de vignes qu'il leur fait en 1790 il n'y a plus que trois fillettes. Cette Mary, née en janvier 1776 ce qui lui donne en effet 19 ans en 1795, serait peut-être alors la seule survivante de la famille légitimée de Polier. J'ignore son sort, tandis que celui du bébé de 1794 et de son cadet, le fils posthume de Polier, figurent dans les généalogies vaudoises, près de leur père, dans *R.G.V.*, t. I, p. 170, 172, 173.

[3] On les voit apparaître au procès Polier (*loc. cit.*) aux côtés de la veuve de Jacob van Berchem et de ses deux filles, la jeune veuve de Polier et sa sœur Anne-Cécile-Caroline van Berchem. Sur l'assassinat, voir le *Conservateur suisse*, t. XII, p. 55 et ss.

[4] Lors de sa fuite, Amédée laissait derrière lui six enfants : *Charles*-Louis-Corneille, né en 1775, Louise-Philippine-Charlotte-*Constance*, en 1777, *Frédéric*-Joseph-Marie-Victor en 1778, Louis-Henri-*Sigismond*, en 1779, Philippe-Louis-*Emmanuel* en 1782, et Jeanne-Charlotte-Séphise, dite *Jenny*, en 1786.

ses lettres, la seule qui nous soit parvenue [1], on pourrait croire tout arrangé, et pourtant ni la jeune fille ni le petit garçon ne se mirent en route. « Privé de mes enfants, pouvant être utile aux aînés, on m'a journellement bercé de l'espoir de les avoir. Par là on m'a rendu leur refus plus cruel », écrivait-il plus tard à son cousin Frédéric-César qui, lui, lui donnait toujours raison tandis qu'en Suisse « on », c'est-à-dire évidemment sa femme et, nous allons le voir, sa mère, lui donnait toujours tort. « Accoutumé à être continuellement contrarié... » écrira-t-il encore à son cousin, « ... on s'est fait un plaisir en Suisse de me briser le cœur » [2]. Ou ceci, qui est plus caractéristique encore : « Jouis longtemps du bonheur inappréciable d'avoir auprès de toi les respectables auteurs de tes jours. Je n'en ai point, je ne tiens à rien, je suis isolé dans la nature » [3], alors qu'il a encore sa mère, mais elle le blâme et s'apprête à le déshériter.

C'est uniquement au colonel Secrétan que nous devons ces extraits de lettres d'un des Laharpe à l'autre, parfois même une lettre entière signée et datée. Les lettres et les fragments sont certainement authentiques, mais ils sont aussi incomplétables, invérifiables, puisque Secrétan n'a pas donné sa source, et qu'ils ne se trouvent même pas sous forme de copies aux Archives cantonales vaudoises dans les cartons du fonds Laharpe. Secrétan n'accompagne d'aucune explication, d'aucun commentaire ce qui touche à la vie civile de son héros, mais, je l'ai dit, j'ai heureusement trouvé des renseignements qui m'ont permis de la comprendre avec plus d'objectivité que Frédéric-César, dont Secrétan a simplement accepté tous les jugements, sincères, certes, mais aussi sommaires et passionnés. Car, pour le futur libérateur des Vaudois, brouillé avec la veuve et certainement aussi avec la mère du général, « Berne » est uniformément « coupable », Amédée n'a jamais commis la plus petite erreur, et, lui, Frédéric-

---

[1] Edmond de la Harpe, auteur de la *Notice sur la famille de la Harpe*, Lausanne, 1884, l'a copiée sur l'original que possédait encore, ainsi qu'un portrait, une petite-fille de Constance de la Harpe, Mme Gaudin née Gaudin. Datée simplement : 5 février vieux style 17 pluviôse, et signée, le général Laharpe, elle ne peut être que de 1794. En 1793 Amédée n'était pas général, et en 1795 le 17 pluviôse tombait sur le 6 février.

[2] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 67.

[3] *Ibid.*, p. 66 et 71.

César, qui le lui a solennellement promis, est le seul défenseur de sa mémoire ! [1]

Le premier accroc fait par Amédée à la tradition familiale, qui était de s'allier à de solides familles vaudoises, des Muriset, Crinsoz, Hugonin, etc., c'est son imprudent mariage. A vingt ans, jeune « Bernois » venu commencer dans un régiment de LL. EE. aux Pays-Bas une carrière militaire, voici qu'il s'éprend d'une catholique, de la fille d'un baron néerlandais, qu'il la séduit (elle a d'ailleurs l'âge de raison : vingt-trois ans) [2], qu'il réussit, pour sauver l'honneur de la jeune personne, à faire célébrer un mariage protestant six semaines avant la naissance de leur fils aîné, et trois mois après la naissance un mariage catholique... Le jeune ménage n'étant probablement bien vu ni au régiment, ni dans la famille de Charlotte d'Auvin, la solution fut le retour au pays, après l'abjuration de l'épouse. « Le père de mon époux le sollicita à revenir dans sa patrie, il le voulut, j'y consentis », écrivait dix-sept ans plus tard Charlotte de la Harpe à l'ambassadeur Barthélemy dont elle implorait la protection. « Je sacrifiai mes parens et ma patrie à mes Liens et à mon attachement, le Ciel m'en puni. Cette résolution prise nous la gardâmes secrète et travaillâmes de concert à réaliser ma fortune et à la faire passer en Suisse, elle fut encore de passé cent mille francs, malgré tous les sacrifices que je fis... Il fallut encore bien des moyens » (son abjuration surtout) « pour faire déclarer notre mariage valable. Cette circonstance et quelques négligences de mon mari firent que je perdis mes droits de première ipothèque sur ses biens et la loi m'assigna celle de la dernière... » [3]

« Passé » cent mille francs était alors une belle dot, qui réconcilia peut-être un peu M. et Madame Louis-Philippe-Samuel de la Harpe [4] avec ce mariage prématuré et abondamment béni :

---

[1] *Essai sur la constitution du Pays de Vaud*, Paris Batilliot, 1796. Observations préliminaires au t. II, p. XII : « A la veille d'entrer en campagne, mon infortuné ami avait exigé de moi la promesse de ne rien omettre pour faire réhabiliter sa mémoire et restituer ses biens à ses enfants s'il venait à périr. »

[2] Les pièces établissant le mariage, ainsi que la naissance du fils aîné ont paru dans la *Notice, op. cit.*, p. 40 et 56, mais sans l'âge de l'épouse. Je l'ai trouvé par son acte de décès à Aubonne, où elle est morte le 25 mai 1822.

[3] A.E.B., *Akten des geheimen Rates*, t. XXXV, n° 158, première pièce annexe au n° 157.

[4] Le compte établi l'estime à 108 322 francs, somme « portée trop haut pour favoriser les enfants » dira Frédéric-César dans ses *Observations*, p. 41. Et dans son testament du 29 janvier 1790 Amédée ne reconnaît devoir à sa femme que 65 000 francs de dix batz (A.C.V., Fonds Laharpe).

Charlotte d'Auvin (1751-1822)
épouse du général Laharpe.

Louis-Philippe-Samuel de la Harpe (1715-1783)
père du général Laharpe.

six enfants en sept ans ! Puis le père d'Amédée mourut environ deux ans après son retour, et celui-ci se trouva à la fois seigneur de Yens et des Uttins, terres pour lesquelles il devait hommage à Leurs Excellences (ce sont les noms qu'il portait à Namur quand « elle s'attacha à lui » rappelait piteusement sa veuve) et chargé d'obligations nombreuses. Il devait désintéresser sa mère et ses deux sœurs encore célibataires [1], faire valoir ses terres, élever ses six enfants et soutenir le rang de la famille qu'il estimait très haut. Car c'est lui qui, en son nom comme en celui de ses oncles, avait réussi à obtenir de Berne le 7 mars 1782 une reconnaissance de noblesse depuis longtemps contestée, et contestable aussi [2], puisque la prétention de la famille Delharpe, Del'Harpe puis de la Harpe à descendre d'un chambellan de la comtesse de Savoie au XIIIe siècle, du nom de Pierre de Arpa ou Alpa, n'était étayée d'aucune preuve généalogique. D'ailleurs ses goûts le portaient à « la gloire » plus qu'à l'économie.

Malgré la dot de sa femme, M. de Yens et des Uttins s'endettait donc pour suffire à tout, et il chercha à se procurer d'autres ressources. Il vendit « son domaine de Colombier à Juste Gaulis, secrétaire baillival en 1789 », nous dit la *Notice* sur la famille de la Harpe [3], sans ajouter qu'il hypothéqua aussi la maison des Uttins, grevant ainsi d'une lourde annuité les ressources déjà si diminuées en 1796 de la gémissante Charlotte [4]. On n'apprendra pas sans étonnement le nom de son créancier, « M. de Montyon » qui ne peut être que le futur fameux philanthrope Jean-Baptiste Auget de Montyon, dont l'énorme fortune (sept millions !) léguée à l'Académie française pour de sages libéralités, était due pour une bonne part à la prudence de ses prêts hypothécaires [5]. Pour ses placements à lui, M. de Yens eut la main moins heureuse : il commandita une fabrique [6], il acheta de la rente française. Certes,

---

[1] Voir note 4, p. 107 pour la mariage de Susanne. Louise-Marie-Françoise n'épousa Marc-Benjamin Carrard que le 16 décembre 1798. Les Roguin n'eurent pas d'enfants, tandis qu'une fille des Carrard fit souche et a encore des descendants à Lausanne.

[2] J'ai trouvé quatre orthographes différentes sur le même acte notarié.

[3] *Notice, op. cit.* p. 41.

[4] Voir note 3, p. 110.

[5] A.C.V., Bik, Registre de la cour du château de Morges du 21 août 1792 au 28 février 1794. Sur Montyon (1753-1820), voir la biographie de FRANÇOIS LABOUR, Paris Hachette, 1880.

[6] *Observations relatives à la proscription du général divisionnaire Amédée Laharpe par Mrs les patriciens de Berne, en 1791,* accompagnées de pièces justificatives, Paris, Batilliot frères an V. Par F.-C. LAHARPE ; voir p. 145.

en 1790, il ne pouvait pas savoir que ces deux « affaires » tourneraient fort mal. Cependant on est en droit de se demander si ce n'est pas pour mettre sa terre de Yens à l'abri d'un revers éventuel que, en 1790, conformément à une volonté exprimée par son père (mais sans aucune obligation de date), il en fit un majorat, la « substitua » comme on disait alors, au bénéfice de son fils aîné Charles-Louis-Corneille, qui n'avait alors que quinze ans. Un an plus tard, à la veille de s'enfuir, il confirma cette substitution par un premier codicille en faveur de son fils, « enseigne au régiment de Verter de Sa Majesté Prussienne... dont la bonne conduite ne lui donne que des sujets de satisfaction » ; il manifesta aussi, par un second codicille, la confiance qu'il avait alors en sa femme, qu'il fit mère tutrice « sans comptes à rendre jusqu'à la majorité du dernier de ses enfants » (Emmanuel, qui a alors cinq ans !) [1].

C'est que M. de Yens est encore dans l'euphorie des banquets tricolores. « Fougueux et volage », dira sa femme, et convaincu que, puisque Louis XVI a été rattrapé à Varennes, le tour qu'il joue à MM. de Berne en s'évadant se terminera bien, comme la prise de la Bastille. Mais de 1791 à 1794, la Révolution tourne dangereusement. Par ses excès et ses annexions, elle a perdu beaucoup de sa popularité en Suisse et en Europe et, quoique moins catastrophique qu'en 1795, la chute massive des assignats réduit à peu de chose même la solde d'un général de brigade. Il a été condamné à mort par contumace le 6 juillet 1792, ses biens ont été confisqués. Quand il pense au sort de ceux qu'il a laissés derrière lui, l'autre face de son caractère apparaît : « Un inquiet », dira Bonaparte [2].

Ses biens confisqués. Le mot a créé une équivoque, à moitié volontaire, chez son cousin Frédéric-César, dont le colonel Secrétan a répété les allégations à demi inexactes sans les examiner de près. Est-il certain, comme l'affirmera Frisching à Barthélemy [3], que le sage et vertueux Etat de Berne n'ait jamais lésé ni les créanciers ni les héritiers légitimes d'aucun condamné,

---

[1] A.C.V., Fonds Laharpe. Le premier codicille est du 26 août 1791, le second du 31 août. Il ne faut pas oublier qu'Amédée lui-même avait été au service de Prusse, pendant la partie la plus mal connue de sa vie, entre son mariage et son retour en Suisse (voir R.H.V., 1959, p. 32).

[2] *Commentaires*, t. I, p. 165.

[3] Archives fédérales, carton 285, p. 19. Voir p. 147.

qu'il leur ait toujours laissé leur dû ? Du moins dans le cas de Mme Amédée de la Harpe, sut-il en garder l'apparence. Renseignés sur les dettes de M. de Yens (quelque 60 000 francs à divers créanciers, 34 000 francs à sa mère pour son douaire et 108 330 francs à sa femme, chiffres avancés par Frédéric-César lui-même [1]), les mandataires de LL. EE. prévoyaient que la vente des terres des Uttins ne les couvrirait pas, surtout si l'on procédait à une vente forcée. Mme de la Harpe et son conseil de famille, qui se composait de son oncle par alliance, le pasteur Jean-Henry-Christophle de la Harpe, et de son beau-frère Pierre-Louis Roguin [2] leur demandèrent en vain de la suspendre et les prévisions se réalisèrent. Non seulement il n'y eut rien pour les caisses de l'Etat, sauf les droits de mutation correspondant aux ventes que Frédéric-César signale avec aigreur, mais la créance de l'épouse ne fut que très partiellement recouvrée [3]. Donc, si les intérêts de la femme et des enfants du fugitif furent gravement lésés en effet par une liquidation que les créanciers n'avaient pas exigée, s'ils avaient le droit de demander des dommages et intérêts en cas de renversement politique, ils n'avaient pas celui de réclamer de Berne une restitution de « biens confisqués » qui ne l'avaient pas été. On verra que, contrairement à ce que croyait se rappeler Napoléon à Sainte-Hélène, les terres des Uttins n'ont pas été rendues aux héritiers du général, et que, contrairement à ce qu'a cru Secrétan [4], l'ambassadeur Barthélemy, informé par Frisching de ce qui s'était passé [5], ne les a jamais réclamées.

Cependant la baisse des assignats, si fâcheuse pour les salariés de tout grade et pour les possesseurs de rentes sur l'Etat, offrait aussi une chance et un espoir à ceux qui gardaient confiance dans

---

[1] *Observations, op. cit.*, p. 8.

[2] Jean-Henri-Christophle de la Harpe, pasteur à Rolle, frère jumeau du père de Frédéric-César. *Observations, op. cit.*, p. 8 et 43.

[3] *Observations*, p. 8. Elle perdit selon les calculs de Frédéric-César 32 573 livres, donc un peu moins du tiers de sa dot.

[4] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 143. Il cite les propos de Napoléon à Antommarchi : « J'eus le bonheur de faire rendre ses biens au fils de Laharpe » d'après *Les Derniers Moments de l'Empereur*, par ANTOMMARCHI, t. I, p. 250, Edition de 1898.

[5] Des extraits de ces lettres ont été cités avec indignation par Frédéric-César dans les pièces justificatives de ses *Observations*, p. 58 et 59. Il signale entre autres l'erreur « des magistrats bernois » (car Barthélemy n'a pas trahi l'identité de Frisching) qui font de Charlotte la propriétaire de la terre de Yens.

la destinée de la République française. Avec les assignats dépréciés on pouvait acheter un bien national qui aurait une valeur durable. Polier y encourageait certainement par la parole et par l'exemple. Aussi Laharpe lui laissa-t-il en dépôt 27 000 livres en assignats [1]. Avec ce qu'on aurait pu lui envoyer de Suisse pour compléter cette trop petite somme, il aurait pu acquérir « une terre superbe », écrira-t-il l'année suivante à son cousin. « Celui qui l'a achetée en retire dix mille livres en numéraire par an, et avant trois ans le produit sera de quinze mille. Aujourd'hui je n'ai rien que la misère en perspective. » [2] Car Mme Amédée de la Harpe, qui en disait autant d'elle-même avec ses cinq enfants entièrement à sa charge et ses ressources cruellement diminuées, n'avait rien envoyé.

A ces cruelles pensées, l'incorporation à l'armée d'Italie, la participation à l'expédition française contre Oneglia, enclave piémontaise en terres génoises, qui furent « occupées » comme elle par l'armée française, dut être une heureuse diversion. On se retrouvait entre vainqueurs de Toulon. Le général Dugommier étant parti commander l'armée des Pyrénées Orientales, où il trouva une mort glorieuse, la Convention avait nommé général en chef à titre provisoire, Dumerbion, goutteux, sexagénaire [3] et officier d'ancien régime, apprécié pourtant des bons républicains, comme Masséna [4] qui commandait de fait, les représentants Ricord, Saliceti, Augustin Robespierre et le jeune Bonaparte [5]. Celui-ci, fort admiré par Augustin Robespierre, expliquait un plan d'invasion de l'Italie par Montenotte et les cols des Apennins d'où, les Autrichiens culbutés à droite et les Piémontais à gauche, il serait facile de déboucher dans la plaine du Pô. C'était le plan de l'audace, et aussi celui de la géographie et de l'histoire, le plan adopté cinquante ans auparavant par le marquis de Maillebois. Augustin Robespierre se chargea de le porter à

---

[1] Procès Polier, *loc. cit.*

[2] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 67.

[3] Pierre Jadar Dumerbion (1737-1797), divisionnaire en 1793.

[4] André Masséna (1756-1817), futur maréchal de France, futur duc de Rivoli et prince d'Essling.

[5] Ricord (1758-1818). Augustin Robespierre, frère de Maximilien (1764-1794) et Christophe Saliceti (1757-1809) étaient trois conventionnels montagnards. Corse et protecteur, alors, de Bonaparte, Saliceti jouera un rôle important dans la campagne de 1796. Il était très lié avec Amédée (Frédéric Laharpe à Frédéric-César, A.C.V., Fonds Laharpe, lettre du 28 prairial an IV - 16 juin 1796).

Paris, au Comité de Salut Public, trop uniquement occupé de l'armée du Rhin, et qu'il s'efforcerait de convaincre [1]. C'était le 1er thermidor. Lorsque, neuf jours plus tard, les deux frères eurent succombé, le nouveau Comité de Salut Public, alors dominé par Carnot qui voulait la consolidation des gains et redoutait les risques de l'opération, s'y opposa tout à fait. Sur le rôle militaire de Laharpe au cours de cette première phase de la campagne de 1794, Secrétan a extrait de Krebs et Moris, comme du continuateur de Masséna, tous les détails utiles et je ne pourrais que le répéter. Mais, à mon avis, il n'insiste pas assez sur les occasions qu'a eues alors Laharpe de continuer avec Bonaparte les relations commencées à Toulon. Nous verrons combien, en 1796, leurs idées sur bien des points étaient proches l'une de l'autre. Elles devaient être sensiblement les mêmes deux ans auparavant, et ils avaient un ami commun, Jean-Daniel-Mathieu Boinod, « Bernois » fugitif comme Laharpe [2], dont il est impossible qu'ils ne se soient pas entretenus.

La seconde phase des opérations de 1794 suivit de près la première. Certes le Comité de Salut Public avait ordonné la stabilisation de ce front-là. Cependant lorsque Albitte [3] et Saliceti eurent annoncé à Paris les préparatifs d'une offensive autrichienne, il lui fallut bien autoriser le général Dumerbion à la prévenir. Après une série de combats où les Français eurent constamment le dessus, où Laharpe notamment atteignit Millesimo et Cervoni, Montenotte et où Dego fut occupé, puis évacué [4], le général Dumerbion, conformément aux instructions du Comité, ordonna de redescendre des contreforts des Apennins à la Riviera génoise, mais à l'est des positions antérieures, donc en se rapprochant de Gênes. La brigade Laharpe occupa Vado, petit port à quelques kilomètres de Savone, où les Génois avaient une importante

---

[1] Krebs et Moris, *op. cit.*, t. III, p. 164 et note 4.

[2] Jean-Daniel-Mathieu Boinod, d'Aubonne (1756-1842), quoique resté républicain, a été l'un des plus fidèles amis de Napoléon. Commissaire ordonnateur à l'armée d'Italie dès avril 1796 (*Correspondance générale de Napoléon*, t. I, n° 166). Nous avons la preuve de ses sentiments pour Amédée par le fait qu'il a enrôlé son quatrième fils, Emmanuel, tout de suite après l'invasion et l'occupation de la Suisse. Voir p. 154.

[3] Antoine-Louis Albitte (1762-1812), avait remplacé Ricord à l'armée d'Italie. Krebs et Moris, t. III, p. 169.

[4] Jean-Baptiste Cervoni (1769-1809), Corse comme Saliceti. Divisionnaire en 1798. On reconnaît le nom des futures victoires retentissantes de 1796...

forteresse. Pour atténuer cette nouvelle atteinte à leur neutralité, les Français annoncèrent qu'ils partageraient la défense de Vado avec la petite garnison locale. Ils avaient d'ailleurs toujours coloré de protestations d'amitié ce que Villars, nouveau chargé d'affaires de la République française à Gênes, allait appeler dans son discours au doge « une invasion apparente » [1]. Au printemps précédent déjà, dès leur première violation de la frontière génoise, ils avaient déclaré que leurs troupes « en occupant le territoire de Gênes... indispensable à la prise et à la conservation d'Oneglia, traiteront les Génois en amis et auront pour eux les égards commandés par l'intelligence et la bonne harmonie qui règne entre les deux nations. Tous les officiers, du caporal au général en chef, deviennent responsables des désordres auxquels pourraient se livrer les malveillants qui se seraient glissés dans l'armée. » [2]

Il me semble que Secrétan n'a pas assez souligné le fait que le commandement du poste d'avant-garde de Vado demandait le doigté du diplomate à côté de la vigilance du militaire. Si Laharpe s'en est si bien tiré, c'est en partie peut-être parce que, mieux qu'un Français ou qu'un Niçois sans usage comme Masséna, il devinait les réactions de l'occupé étranger. En partie aussi à cause de deux avantages que le hasard lui donna. Les Républicains en effet n'attendaient pas seulement des Génois qu'ils subissent l'occupation de bonne grâce. Ils voulaient obtenir d'eux le vivre, les habits, le matériel dont l'armée manquait ; et comme il fallait les payer comptant, en numéraire, ils voulaient aussi emprunter ; demander au banquier le moyen de payer le boulanger et le cordonnier. Or l'un des banquiers importants de Gênes, où il représentait l'internationale protestante de la finance, était le Genevois De La Rue [3]. Avant l'occupation de Vado, Laharpe et lui se connaissaient sûrement, au moins de réputation, et du voisinage naquit l'amitié. « Mon ami Delarue », dit de

---

[1] Discours prononcé le 29 vendémiaire an III à l'audience du Doge (20 octobre 1794).

[2] Proclamation de Dumerbion, Saliceti, Ricord, Robespierre jeune. Nice, 13 germinal an II. Pièces justificatives des Mémoires de Masséna, t. I, p. 258. Dans le langage du temps, malveillant signifie toujours royaliste.

[3] Certainement Antoine de la Rue (ou Delarue, même problème que pour Laharpe). Plus tard fait chevalier par Napoléon, donc du parti français de Gênes (1758-1845). Voir *DHBS* et GALIFFE : *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève 1836, t. III, p. 175.

lui le général dans l'une de ses lettres à son cousin [1]. Nous ne savons malheureusement pas si et comment l'amitié de Laharpe et de Delarue profita aux finances de l'armée d'Italie, mais elle donna certainement au Vaudois quelques-unes de ces occasions de se mettre en valeur auxquelles il ne se dérobait pas. La chance d'une nomination diplomatique lui en donna une autre.

Au début de l'offensive de l'armée d'Italie, un nommé Tilly représentait, de façon très agressive, la France à Gênes ; mais, après la chute de Robespierre, la nouvelle orientation politique du Comité de Salut Public exigeait un nouvel agent, et Dorothée Villars fut choisi. Il avait fait un mauvais début dans la carrière diplomatique. Nommé à Mayence en été 1792, pour remplacer Terrier de Monciel, encore choisi par Louis XVI, il avait été éconduit par l'archevêque et l'incident avait fait du bruit sur les rives du Rhin, où Laharpe se trouvait alors en garnison, en fort bons termes avec Félix Desportes, lui-même chargé d'affaires à Deux Ponts [2]. Au passage de Villars à Vado, les deux hommes durent évoquer des souvenirs communs et se promettre de s'entraider. La première lettre de Laharpe à Villars, où il se sert encore du tutoiement de rigueur en 1793, en témoigne [3].

Au début de novembre 1794 le général Schérer [4] remplaça à la tête de l'armée d'Italie Dumerbion, qui avait demandé sa mise à la retraite. Et au début de l'année suivante le jeune général d'artillerie Bonaparte fut chargé d'organiser une expédition maritime destinée à un débarquement soit en Corse, soit dans la péninsule où la République avait des mânes à venger [5]. Le corps expéditionnaire devait compter six mille hommes sous la direction des généraux Laharpe, Cervoni et Mouret [6], tandis que

---

[1] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 107.

[2] Sur Laharpe à Bitche, voir *R.H.V.*, 1959, p. 27 à 31.

[3] A.C.V., Fonds Laharpe. Copie d'une lettre d'Amédée à Villars, 2 brumaire an III (23 octobre 1794) : « Continue je te prie de m'instruire de tout ce que tu trouveras d'intéressant pour la chose publique. » Villars représenta la République française à Gênes du début d'octobre 1794 au début de mars 1796.

[4] Barthélemy-Joseph Schérer (1747-1804) avait fait, comme Laharpe, du service en Hollande, dans un régiment français. Il arrivait de l'armée du Rhin.

[5] Le 27 avril 1796 encore, Bonaparte menaçait « les assassins de Bassville » (le secrétaire de légation Hugou de Bassville, massacré par la foule romaine en 1793). Pie VII accorda une réparation à la République au traité de Tolentino le 19 février 1797).

[6] André Mouret (1746-1818). Réformé en juin 1796 et occupé plus tard à l'arrière de l'armée. MARMONT le maltraite dans ses *Mémoires* encore plus que Laharpe, ce qui n'est pas peu dire.

Bonaparte y eût peut-être joué, aux côtés du représentant Le Tourneur, le rôle d'animateur et de conseiller qu'il avait eu pendant l'expédition d'Oneglia. Les préparatifs furent du moins pour le Vaudois une troisième occasion de se rapprocher du Corse, et de faire aussi la connaissance de Le Tourneur [1]. Enfin de se rapprocher d'un autre conventionnel de marque, Jean De Bry [2], non pas à Toulon, mais à Avignon, et dans la triste circonstance de l'assassinat de Polier ; il put probablement se rendre à Rosetti avant le 19 pluviôse, date du crime, mais il semble probable que ce soit surtout le crime et ses conséquences qui cimentèrent les relations des deux hommes.

Dès son arrivée d'Italie Laharpe avait pu constater avec consternation que le Midi était en pleine Terreur blanche, cette crise de violences et de représailles contre-révolutionnaires particulièrement aiguë de Lyon à Marseille. Elle favorisait les crimes de droit commun que chaque parti attribuait à ses adversaires. Il dut donc paraître logique à Laharpe de mettre sur le compte de l'une des bandes de royalistes, qui faisaient la chasse aux « buveurs de sang » vaincus, la prise d'assaut de la belle maison de Rosetti, sa mise à sac et le meurtre du bon Polier. Selon les témoins, l'un des bandits avait déclaré en entrant qu'ils voulaient « le représentant » et les autres avaient parlé « du Robespierre » qui s'y était réfugié. De Bry, envoyé par la Convention dans le Vaucluse pour une mission d'apaisement, depuis son arrivée, deux mois auparavant, avait été très fréquemment l'hôte de Polier ; il s'imagina donc qu'il avait été visé, que Polier avait été tué à sa place, et il mit à trouver et à punir les coupables une ardeur qui dut émouvoir Laharpe. Mais, une fois les bandits appréhendés, il apparut, ou du moins il apparaît au lecteur actuel des dépositions, que seule la soif du pillage les avait poussés à faire main basse sur tout ce qui se trouvait sur leur passage, entre autres sur les 27 000 livres du général Laharpe, dont il ne restait que le reçu. En tout cas le pire contresens c'était de les

---

[1] Sur Bonaparte à Toulon en 1795, voir *Itinéraire, op. cit.*, p. 76 et 77. Etienne-François-Louis-Honoré Le Tourneur (1751-1817), capitaine du génie, conventionnel, représenta la Convention à Toulon en 1795 et sortit avec l'escadre. L'un des cinq premiers Directeurs du Directoire (25 octobre 1795).

[2] Jean De Bry (1760-1834), d'abord conventionnel montagnard, avait beaucoup modéré ses opinions en 1795. *Jean De Bry*, par Léonce Pingaud, Paris, 1909, p. 36 à 53.

prendre pour « des enfants perdus du jacobinisme », comme on fit, paraît-il, en Suisse [1]. Mais nos compatriotes avaient du moins l'excuse de l'éloignement. Il n'y en a pas pour le biographe de De Bry, Léonce Pingaud qui commet la même erreur et paraît l'imputer à De Bry lui-même. Seule [2] une partialité qui va jusqu'à l'inintelligence peut imaginer des « jacobins », alors pourchassés, qui s'en iraient en bandes exterminer « les robespierres », c'est-à-dire eux-mêmes ! L'affaire eut en Suisse un retentissement qui, s'il l'avait connu (mais c'est peu probable, il assure à son cousin qu'il se désintéresse absolument de ce qui s'y passe) [3] eût été bien pénible à Laharpe. Voilà donc, disait-on, à quoi la Révolution française menait ses partisans ! Aux yeux de ceux que ses principes avaient enthousiasmés, mais ses violences horrifiés, elle paraissait en ces mois du printemps 1795 (an III) destinée à une fin sans gloire [4].

Enfin le 21 ventôse (11 mars 1795), l'escadre quitta le port de Toulon, d'ailleurs avec beaucoup de prudence : l'autorité suprême, Le Tourneur et peut-être son « conseiller technique » Bonaparte, montant peut-être sur le brick l'*Amitié* qui se borna à louvoyer le long des côtes, de Toulon au golfe Jouan [5], tandis que les autres unités de combat s'avançaient vers le large pour écarter ou mettre hors de combat l'escadre ennemie, effort qui échoua au large du cap Noli. Laharpe s'embarqua sur l'une de ces unités, le *Sans Culotte*, qui, attaqué par un bateau anglais et pris en chasse, se réfugia le 24 ventôse (14 mars) dans le port de Gênes. Secrétan n'a pas connu ce bref épisode, il paraît même croire que l'expédition projetée n'eut pas lieu [6], sans doute parce que les historiens militaires français la passent souvent sous silence, et qu'aucun

---

[1] DORETTE BERTHOUD, voir : *Le général et la romancière*, Neuchâtel, 1959, p. 225. L'expression est de PINGAUD *op. cit.*, p. 46.

[2] On admet que De Bry ait persisté à croire qu'il avait été visé, puisque dix jurés sur douze le crurent (Procès Polier, *loc. cit.*). Mais alors il ne pouvait accuser que les royalistes.

[3] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 89.

[4] Voir GODECHOT : *La Contre-révolution*, Paris, Presses Universitaires de France, 1961. Pour les mouvements dans le Midi, p. 264-271. Le volume accorde plus d'importance politique à la contre-révolution que les historiens républicains antérieurs, trop enclins à la sous-estimer.

[5] Pour Bonaparte à Toulon, voir TH. JUNG : *Bonaparte et son temps*, t. II, p. 469-474 et LOUIS GARROS, *Quel roman que ma vie ! Itinéraire de Napoléon Bonaparte*, p. 76 et 77. Presses Universitaires de France, Paris, 1947.

[6] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 51 « Les croisières anglaises empêchèrent cette expédition hasardeuse ».

des ouvrages qu'il a consultés ne mentionne la présence de Laharpe sur le *Sans Culotte*, mais j'ai trouvé au quai d'Orsay le compte-rendu du mandat de Dorothée Villars, alors remplacé par Faypoult. Il y raconte l'arrivée à Gênes du *Sans Culotte* où, dès que la présence à bord « du général Laharpe de glorieuse mémoire » lui eut été signalée, il lui dépêcha son secrétaire [1]. Après cette courte mais désagréable croisière en Méditerranée, Laharpe se trouvait donc ramené à quelques kilomètres de Vado, son point de départ. Il eut vite réintégré son poste à l'armée d'Italie, l'humeur plutôt « inquiète » que « fougueuse et volage » avec les douloureux souvenirs qu'il rapportait et l'état de dénuement croissant où il retrouvait l'armée.

Sa mère cependant, le 13 mars 1795, avait signé son testament : « Et comme ledit M. Amédée-Emmanuel-François a causé beaucoup de chagrins et d'inquiétudes à la N. Dame Testatrice qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici ; que d'ailleurs il est mort civilement pour sentence rendue contre lui, elle le déjette de toutes prétentions et le renvoye à cinq sols », avait écrit Mme Louis-Philippe-Samuel Delaharpe, qui, après divers legs, « comme le chef et fondement de tout bon testament est l'institution héréditaire », avait nommé « pour ses seules héritières en ses autres biens ses filles Suzanne-Gabrielle et Louise-Marie-Françoise ». Et elle exprimait le vœu, « au cas où Mme Roguin viendrait à mourir sans enfants » que celui ou ceux des enfants d'Amédée qui se conduiraient le mieux devinssent à leur tour les héritiers de leurs tantes [2].

Pour expliquer cette dureté, vraiment rare et même choquante, d'une mère à l'égard d'un fils unique et proscrit, je ne vois aucune raison de supposer à Sophie de la Harpe, née Hugonin, un attachement à Leurs Excellences dont on ne voit par ailleurs aucune trace. Ainsi Pierre-Louis Roguin, son gendre, avait aussi pris part au banquet des Jordils, mais il n'avait point perdu sa confiance puisqu'elle le chargeait de gérer les legs qu'elle faisait à ses petits-enfants mineurs. C'est que Louis Roguin, sa peine d'arrêts purgée, avait su mettre en veilleuse son enthousiasme

---

[1] Paris, Archives des Affaires Etrangères, Correspondance politique, Gênes, 170, folios 128-146.

[2] A.C.V., Bg 13 bis, t. 15, folio 116. Pour les sœurs d'Amédée, voir notes 4, p. 107, et 1, p. 112.

pour la liberté. Etabli à Nyon, il comptait y demander et obtint une seconde bourgeoisie [1]. Il se conduisait en homme raisonnable, soucieux de ses intérêts, on pouvait lui confier ceux des autres.

Je ne crois pas non plus qu'on puisse attribuer à « la N. Dame Testatrice » la simple crainte que les biens de ce mort civil ne soient confisqués aussitôt qu'elle serait morte elle-même. Elle se serait exprimée autrement, elle aurait pris d'autres dispositions, comme de faire de son bien trois parts dont l'une serait allée aux enfants d'Amédée. La distinction qu'elle fait entre eux est bien symptomatique aussi. Elle lègue mille francs à chacune de ses petites-filles et un seul de ses petits-fils reçoit six mille francs. On comprend qu'elle ait écarté l'aîné, Charles, déjà pourvu de la terre de Yens, il est plus surprenant qu'elle en fasse autant du quatrième, Emmanuel, mais la préférence qu'elle accorde à son troisième petit-fils, Sigismond, sur le second, Frédéric, ne peut s'expliquer que d'une façon : ce deuxième petit-fils est celui des enfants d'Amédée qui prenait le parti de son père, qui devait manifester déjà le désir de le rejoindre, et le rejoignit en effet quelques mois plus tard. Il paraît donc clair que cette femme déclinante voulait protéger l'argent de la famille en écartant Amédée, ce casse-cou, l'homme qui, pour une chimère politique, avait abandonné et plus qu'à demi ruiné sa femme et ses enfants, le bourreau d'argent qui lancerait le bien des La Harpe et des Hugonin, des Muriset et des Polier dans un gouffre sans fond... Il se pourrait d'ailleurs aussi qu'Amédée n'eût pas fait à sa mère et à ses sœurs toute la part qui leur revenait de l'héritage paternel et que, en donnant à ses filles les biens qui lui restaient, Mme de la Harpe estimât qu'elle leur rendait simplement leur dû.

La misère de l'armée d'Italie en ce printemps 1795 a été décrite par plusieurs historiens de l'armée ou des finances. On y manquait souvent de pain, plus souvent encore de souliers, de paillasses et de toits pour les innombrables malades, et il arrivait qu'on y mourût de froid à son poste [2]. Aussi ne comptait-on plus les désertions. Schérer ayant été nommé le 13 ventôse

---

[1] Le 1er juin 1795. Renseignement de la généalogie Roguin confirmé par M. Rochat, archiviste à Nyon. Louis Roguin était déjà, comme tous les Roguin, bourgeois d'Yverdon.

[2] KREBS et MORIS, t. III, p. 366. *Mémoires de Masséna*, t. I, p. 185.

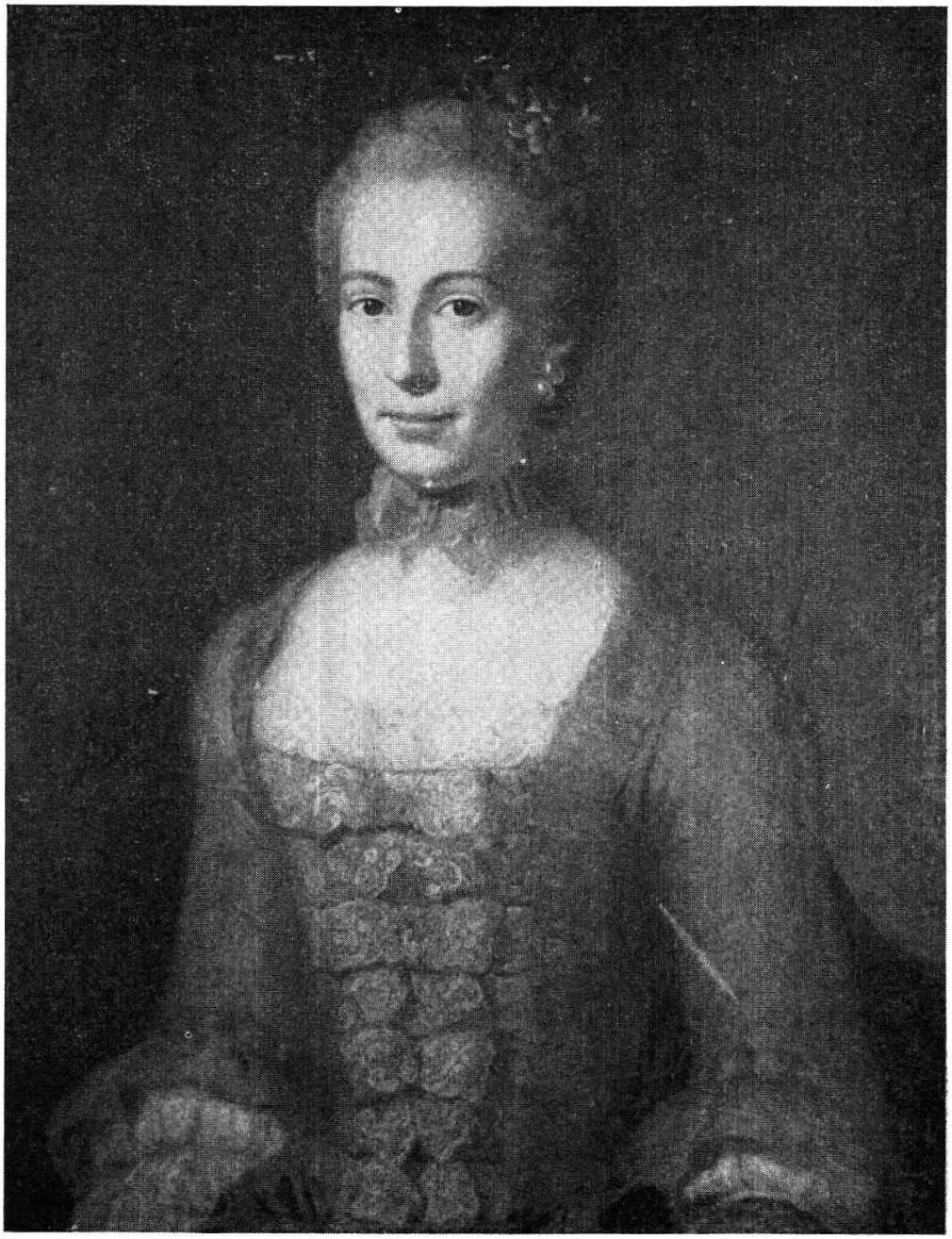

Jeanne-Sophie Hugonin (1732-1797)
mère du général Laharpe.

(3 mars) au commandement de l'armée d'Espagne, le général Kellermann [1] fut invité à joindre à son commandement de l'armée des Alpes celui de l'armée d'Italie en un long front qui allait de Genève à Vado. Il en fit une longue et minutieuse inspection, qui aboutit à des requêtes que la Convention était hors d'état de lui accorder. D'autre part le général Aubry, entré au Comité de Salut Public [2], désirait une épuration des officiers. En 1792 on avait redouté les royalistes, en 1795 on se méfiait de ceux qui avaient des sympathies pour les « anarchistes », les « terroristes » qui se soulevèrent à Paris le 1er prairial an III (20 mai 1795). Laharpe fut-il suspect de républicanisme exagéré, et, pour cette raison, « rayé du tableau d'avancement » ? Secrétan, qui a probablement trouvé cette assertion dans le petit extrait du mystérieux « Précis de Poultier » [3] qui est copié aux Archives cantonales vaudoises, ne l'appuie d'aucune autre preuve et je n'en ai pas trouvé. Il se peut d'ailleurs fort bien qu'Aubry eût été en effet mal disposé pour Laharpe, comme pour Bonaparte, mais pas assez pour s'opposer l'été suivant à sa nomination de divisionnaire lorsque De Bry et Le Tourneur l'eurent rejoint au Comité de Salut Public [4].

Il y avait eu deux campagnes au cours de 1794, il y en eut deux aussi en 1795, plus tardives toutes deux. En juin 1795, tandis que Kellermann préparait lui-même une offensive, on apprit que les troupes austro-piémontaises s'avançaient du côté de la Riviera génoise et que, en riposte à la violation par les Français de la neutralité de la République du Doge, elles visaient à s'emparer elles-mêmes de la forteresse de Savone, restée jusqu'alors en mains génoises. Le Comité de Salut public fit donc donner par Villars à Kellermann l'ordre de prévenir l'ennemi en s'emparant lui-même de la forteresse, ordre qui fut communiqué à Laharpe, toujours à son poste d'avant-garde à Vado. Avec le peu de troupes dont il disposait, c'était une imprudence militaire, doublée d'une erreur diplomatique, puisque le commandant

---

[1] François-Christophe Kellermann (1735-1820), futur maréchal de France et duc de Valmy.

[2] François Aubry (1747-1798), conventionnel modéré, emprisonné pendant la Terreur, général d'artillerie. Entré au Comité de Salut Public le 5 avril 1795, il réorganisa l'armée et déplaça Bonaparte. Déporté le 18 fructidor.

[3] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 76. La *Décade philosophique* et, pour ce que j'en sais, le *Précis de Poultier*, me paraissent des « documents » des plus contestables.

[4] Le premier le 5 juillet, le second le 5 août.

génois de la forteresse, avec qui il avait parlementé, refusait de la rendre sans combattre aux Autrichiens comme aux Français, qui l'auraient ainsi comme allié s'ils n'attaquaient pas les premiers. Laharpe estimait donc qu'il serait « un traître à la patrie, le plus grand ennemi de la chose publique », s'il ne rendait pas ses chefs attentifs aux dangers de l'opération dont alors il assumerait tous les risques [1]. Il fut écouté par Kellermann et Freytag, qui se trouvait alors son supérieur immédiat. Après quoi, au cours d'un conseil de guerre au quartier général d'Albenga, il fut décidé un mouvement général de retraite de Vado à Borghetto qui raccourcirait la ligne de défense française. Il s'exécuta très habilement, après une série de combats toujours heureux où Laharpe se fit remarquer. Le représentant à l'armée d'Italie, Dumaz, fit savoir à la Convention : « le sang-froid, l'activité, la valeur, la prévoyance distinguent cet excellent officier » [2].

Il ne fut donc pas impliqué, au contraire, dans la demi-disgrâce que cet honorable repli valut à Kellermann, dont Masséna constatait la déception avec une joie maligne [3]. Mais il eût préféré, évidemment, briller au cours d'une offensive plutôt que d'une retraite et, un moment oublié dans les dangers des combats, le désolant statu quo de la misère, augmenté par la débâcle des assignats, se rétablissait. Laharpe écrit le 3 thermidor (22 juillet) à Kellermann [4] que, à l'armée « l'avance de l'ennemi » (vers Borghetto) « ne fait aucune sensation... mais la rareté des subsistances, le jeûne forcé affaiblissent et découragent le soldat, malgré une patience digne d'éloges. Les maladies commencent. L'officier n'en est pas exempt... Plein de boutons et d'enflures je souffre beaucoup, mais l'honneur est là, il impose l'obligation de rester à son poste... » Le lendemain cependant il n'est plus à ce diapason « Servitude et grandeur militaires » ; et dans une autre lettre à Kellermann que Secrétan a copiée et qui se trouve encore au fonds Laharpe des Archives cantonales vaudoises [4],

---

[1] Lettre du général Laharpe du 27 prairial an III (15 juin 1795). Citée par SECRÉTAN, p. 56. Il a mal lu le nom de l'un des cosignataires, qui n'est pas Imbert, mais Joubert, le futur et brièvement fameux général tué à Novi en 1799.

[2] Cette attestation du 29 prairial an III (17 juin 1795) joua certainement un rôle dans sa nomination de divisionnaire le 29 thermidor (16 août).

[3] Archives administratives de l'armée, Château de Vincennes, B3 16. Lettre autographe du 3 thermidor an III (21 juillet 1795).

[4] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 76. La copie de cette lettre du 4 thermidor (A.C.V., Fonds Laharpe) donne comme propriétaire de l'original Edouard de la Harpe,

il dit : « J'ai sacrifié une fortune brillante, une existence agréable à mon amour pour la France » (c'est-à-dire pour la liberté française). « Depuis quatre ans j'ose dire hardiment que je l'ai servie utilement et avec honneur. Ma fortune culbutée se réduit dans ce moment... à six mille livres. Un mois d'appointement ne peut ici me procurer une paire de bottes. Je suis donc obligé d'y suppléer du peu qui me reste. Ce peu va s'évanouir. » Donc il demande au général en chef un conseil d'ami : « Puis-je, sans me compromettre, sans manquer à l'honneur, me retirer à la fin de la campagne et demander ma démission ? Alors il me resterait au moins un millier d'écus [1] avec lequel je pourrais me retirer dans une campagne et travailler quelque coin de terre pour m'aider à vivre... J'aurais au moins un asile assuré, quelque chétif qu'il soit, alors qu'actuellement je ne sais où je reposerai ma tête si je survis à cette guerre. » On ne connaît pas la réponse de Kellermann, mais moins de quatre semaines après Laharpe était nommé général de division et la question de démission ne se posa plus.

Mais celle : de quoi vivait-il ? reste ouverte. Les officiers, nous dit-on, en étaient souvent réduits alors à « partager la gamelle du soldat » qu'ils savaient remplie par le maraudage, ce qui leur ôtait toute autorité pour le réprimer [2]. Mais il est difficile de supposer qu'un général en soit jamais arrivé là ; et moins que tout autre Laharpe, si « glorieux » et qui, autant qu'il l'a pu, a toujours réprimé le pillage avec une sévérité particulière. Ce serait donc uniquement avec la somme (quelle somme ? la tenait-il de Montyon, de Juste Gaulis ? [3]) qu'il avait réussi à emporter au départ qu'il aurait complété une solde insuffisante ? Peut-être avait-il pu en vivre au moins deux ans, alors que les assignats n'avaient encore perdu que peu de leur valeur ? [4] Peut-être, par l'intermédiaire de Jacob-Pierre van

---

banquier à Paris, arrière petit-fils d'Amédée par son fils Frédéric. Serait-ce aussi par lui que Secrétan aurait eu communication des lettres du général à son cousin Frédéric-César ?

[1] Ecus de trois livres ? de cinq ? Signalons, si approximatif qu'il soit, ce premier chiffre sur les ressources du général à l'armée d'Italie. Il y en aura un autre, précis, après sa mort (page 146).

[2] MARION, *Histoire financière de la France*, t. III, p. 339, Paris, 1927-1931. D'après des lettres à la Convention de représentants aux armées. Septembre 1795.

[3] Voir notes 3 et 5, p. 112.

[4] MARION, *op. cit.*, t. III, p. 247-254.

Berchem dont l'un des frères, Guillaume [1], fut son aide de camp, avait-il pu conclure quelque bonne affaire ? Ce qui expliquerait qu'il possédât, à un moment où presque tous les chevaux de l'armée d'Italie avaient péri faute de fourrage, « deux chevaux de bataille chéris. Ce sont les plus beaux animaux de nos armées, et à coup sûr les meilleurs. Je ne leur connais rien de pareil pour la beauté et la bonté. Si tu veux je te les enverrai ; tu n'as qu'à me répondre à cet égard. » [2] Voilà bien notre glorieux. Au moment où il évoque la possibilité d'une disgrâce, d'une mise en réforme, où il a « la misère en perspective », il offre à son cousin qui est, lui, très à son aise, ce cadeau sans prix !

« Le Tourneur » nous dit Secrétan « s'était occupé de la promotion de Laharpe » [3]. Il ne nous en donne aucune preuve, mais le fait est très vraisemblable . Nous savons aussi que Laharpe avait sollicité un autre conventionnel, ce Jean De Bry à qui le liait la mémoire de Polier. « Il m'est bien doux, Représentant, d'avoir été nommé au grade de divisionnaire avant la lettre que j'ai eu l'avantage de vous écrire... Ne doutant point que ce ne soit à vous que je doive cette promotion permettez que je vous en témoigne toute ma reconnaissance... Ne connaissant qu'un parti, celui de la liberté protégée et protectrice de la loi, et la Convention pour mon point de ralliement, rien ne me fait varier, étant inébranlable dans ce principe qui est, je crois, le seul qui puisse convenir à de francs et loyaux militaires. » [4] Il aura probablement écrit à peu près la même chose à Le Tourneur, avec tout autant de raisons, puisqu'ils étaient tous les deux ses partisans au Comité de Salut Public.

La promotion de Laharpe fit de l'effet en Suisse. Les amis de la Révolution française s'en réjouirent comme ils s'étaient réjouis de ses incontestables succès diplomatiques de 1795 par l'entremise de Barthélemy : la paix avec la Prusse, l'Espagne, la Hollande, conclue ou entamée à Bâle. Les indécis, qui écou-

---

[1] Guillaume van Berchem (1772-1857), fils de Jacob, frère de Jacob-Pierre et de Madame Polier, futur capitaine des chasses de l'impératrice Joséphine, est dit dans le *DHBS* « aide de camp du général Laharpe de 1793 à 1795 ». Ce ne pourrait être qu'à partir de la fin de décembre 1793, lorsque Laharpe fut nommé général de brigade (R.H.V., 1959, p. 36).

[2] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 68.

[3] *Ibid.*, p. 76. Sur Le Tourneur, voir p. 119, note 1.

[4] Cette lettre du 22 fructidor an III (8 septembre 1795) se trouve, en copie aux A.C.V., Fonds Laharpe. SECRÉTAN, op. cit., p. 77.

taient successivement amis et ennemis, commencèrent à pencher du côté des Républicains, puisque la contre-révolution royaliste annoncée comme imminente au printemps ne se faisait pas, malgré la misère et le mécontentement en France. C'est ainsi que le nouveau divisionnaire eut la surprise de recevoir une lettre d'une cousine éloignée, Mme de Cérenville, née Jeanne-Louise-Antoinette dite Eléonora Polier [1], qui voulait savoir si son fils aurait des chances d'avancement dans l'armée française. Nous la connaissons par la réponse qu'y fit Laharpe [2]. Elle est négative, la nouvelle organisation militaire interdisant désormais à un étranger la carrière relativement facile qu'il avait faite lui-même ; mais elle est très polie. Il exprime des regrets. Il ne fulmine pas contre Berne. Il mentionne seulement « la sentence injuste et indigne qui a été surprise à la religion des CC de Berne ».

La lettre de Mme de Cérenville lui causait, certes, une grande satisfaction d'amour-propre, mais sa nomination avait eu une autre conséquence bien plus « chère à son cœur », pour parler le langage du temps : « Un bonheur n'arrive jamais seul », écrivait-il à DeBry dans cette même lettre du 22 fructidor. « Un de mes fils... que l'aristocratie retenait en Suisse, s'échappe et vient rejoindre son père pour, sous lui, apprendre à servir la République... J'aurai la satisfaction d'élever un homme qui pourra un jour être utile à la France, à laquelle il doit sacrifier tout, jusques à son existence. » En effet, après s'être cru désavoué par tous ses enfants, il venait d'apprendre que l'un d'eux au moins prenait son parti. « Tu redonneras la vie à mon cœur flétri par le chagrin que vous m'avez donné » lui avait-il aussitôt répondu [3]. Il faut noter que la lettre de son second fils, Frédéric [4] (qu'il écrit Frederich à la mode du temps dans son pays), où celui-ci le supplie « de ne pas lui refuser la grâce de le rejoindre », ne peut pas être du 20 août 1793, comme l'a écrit Edmond de la

---

[1] Elle est l'auteur d'une vie de Potemkine et de plusieurs traductions de l'allemand (*Recueil de Généalogies vaudoises*, t. I, p. 170).

[2] A.C.V., Fonds Laharpe. Ormea 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). L'original se trouvait en 1883 en main du docteur Edouard de Cérenville.

[3] A.C.V., Fonds Laharpe. Lettre du 18 fructidor an III (4 septembre 1795), copie. SECRÉTAN cite cette lettre, p. 69, mais saute la phrase. Pour De Bry, voir p. 119, note 2.

[4] Voir note 4, page 108.

Harpe, commettant une erreur de lecture que Secrétan reproduit [1]. Comment le jeune homme aurait-il pu dire à son père « qu'il voyait son nom dans tous les papiers publics » et exprimer l'espoir « d'être un jour digne du général La Harpe », à cette époque-là où son père, lieutenant-colonel au camp de Tournoux, n'intéressait aucun journal ? Elle ne peut donc être que du 20 août 1795 (3 fructidor an III).

Le général répondit aussitôt et organisa de loin le départ avec l'aide de son cousin Frédéric-César, tout ce qu'il pouvait attendre de sa femme étant qu'elle ne s'opposât pas par la force au départ de leur fils. Il fut décidé que la première étape du voyage serait Genthod, la terre genevoise aux portes de la Suisse, où « Laharpe le Russe » s'était installé à son retour de Saint-Petersbourg parce qu'il y pouvait assez facilement recevoir la visite de ses parents [2]. Frédéric junior et son ami Jean-Louis Johannot [3], qui avait demandé à être du voyage, ne s'enfuirent donc pas à pied en vendant leur montre pour manger comme ils en avaient formé le projet, mais le général envoya de l'argent et mille recommandations utiles à son fils ; et, pourvus d'un mentor au départ, ils en eurent un second pour la route, le Louis de la Harpe, que, trompé par l'identité de l'un des prénoms, Secrétan a cru être le troisième fils d'Amédée, Louis-Philippe-Sigismond [4] lequel n'entra dans l'armée française qu'en 1798, sous les auspices du général Brune à Berne. Le Louis du voyage, le vrai Louis, Octave-Louis-Samuel de la Harpe, fils du pasteur Jean-Henry-Christophle [5], donc cousin germain d'Amédée comme de Frédéric-César, quoique sensiblement leur cadet, avait été quatre ans sous-lieutenant dans un régiment bernois au service de Hollande [6]. Mais il n'avait

---

[1] SECRETAN, *op. cit.*, p. 69. Comme les copies ont été faites par l'auteur de la *Notice*, l'erreur figure aussi dans la copie du Fonds Laharpe.

[2] Le père de Frédéric-César, Sigismond-Rodolphe-Frédéric, a vécu jusqu'en 1796, et sa mère, Sophie Crinsoz de Colombier, jusqu'en 1808.

[3] Je n'ai pas entrepris de recherches sur l'état-civil de ce jeune homme, qui appartenait à une famille nombreuse, d'origine française, établie pour cause de religion à Morges, Genève, etc. SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 70 cite à son sujet une lettre d'Amédée qui montre qu'il avait un parent officier dans la division Laharpe.

[4] Voir page 108, note 4.

[5] Voir note 2, p. 114 pour son rôle auprès de sa nièce Charlotte. *Christophle*, comme *Frederich*, indique l'influence allemande.

[6] Il figure dans les listes d'officiers du régiment de May (Archives d'Etat de Berne), orthographié Louis Del'Harpe. Amédée a eu de la peine à l'incorporer.

pas attendu le licenciement qui suivit la conquête du pays par Pichegru pour rendre son uniforme et, stimulé par le rang qu'avait atteint Amédée, il comptait sur sa protection pour se ranger sous le drapeau tricolore.

Le trio arriva au bon moment. La seconde offensive de 1795 allait commencer, non plus sous la direction de Kellermann, renvoyé dans une demi-disgrâce à son commandement unique de l'armée des Alpes, mais sous celle de Schérer, que la conclusion de la paix avec l'Espagne avait rendu à nouveau disponible. Aussi bien vu, semble-t-il, par Schérer que par Kellermann, quoiqu'il eût contribué au rejet du plan hasardeux de Paris l'été précédent, Laharpe s'était vu réserver dans la nouvelle offensive une part magnifique. Schérer lui avait annoncé qu'il comptait surtout sur lui : « Vos lauriers de Toulon, Cairo [1] et Vado vous ont élevé aux premiers rangs de l'armée... Les ennemis vous craignent et vos braves troupes sont accoutumées à vaincre sous vos ordres et à les voir fuir devant elles » [2]. En fait la susceptibilité de Masséna, qui constata « qu'on ne lui avait réservé aucun rôle marquant... qu'au contraire on avait confié à Laharpe, jusqu'alors son subordonné, la conduite des opérations les plus délicates... » [3] manifesta son dépit assez clairement pour que le général Schérer lui taillât « dans un dernier dispositif une place plus importante » et lui subordonnât les deux divisionnaires plus récents, La Harpe et Charlet [4]. Modification de la dernière heure que je n'aurais très probablement pas discernée sans l'aide du colonel Secrétan. (Est-il besoin de répéter que je

---

SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 88. Mais il y parvint et Louis de la Harpe, en 1802 adjudant général de la brigade helvétique, resta dans l'armée française au moins jusqu'en 1809, mais sans s'élever au-dessus du grade de chef d'escadron que Frédéric-César jugeait piteux (voir ses lettres à Alphonse de la Harpe, A.C.V., Fonds Laharpe). Sous la Restauration, Louis entra dans un régiment suisse au service du roi de France, ce qui semble prouver qu'il n'avait plus du tout les mêmes idées politiques que ses cousins en 1795.

[1] Si Laharpe s'est distingué dans ce bourg gênois, proche de Montenotte, c'est forcément au cours de l'offensive de 1794, sous Dumerbion (voir note 3, p. 115). L'armée d'Italie n'y revint qu'en 1796, sous Bonaparte.

[2] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 80-82. Lettre d'Ormea d'Amédée à Frédéric-César, le 12 brumaire (3 novembre 1795) où il cite une lettre que lui a envoyée Schérer le 8 brumaire précédent (30 octobre). SECRÉTAN, p. 84.

[3] *Mémoires de Masséna*, t. I, p. 231 Napoléon gardait le souvenir que Masséna et Laharpe étaient tous deux très exigeants pour leur part d'éloges.

[4] Etienne Charlet (1757-1795), nommé divisionnaire en Espagne, succomba à ses blessures peu de jours après les combats de Loano.

me rallie sans autre à son jugement chaque fois qu'il ne s'agit que de tactique et de stratégie ?) Laharpe se serait laissé rogner son beau rôle initial de bonne grâce, et les éloges que lui décernent pour sa part dans l'offensive les « Mémoires » de Masséna tiendraient donc de l'amende honorable : « Le général Laharpe dont les talents militaires sont connus mérite les plus grands éloges. »

Le général divisionnaire Laharpe annonça l'offensive à ses soldats « ses frères d'armes » le 21 brumaire an IV (12 novembre 1795) par une harangue où il n'égale pas Bonaparte pour le talent oratoire, mais le surpasse pour la morale [1]. « C'est pour la liberté que vous allez combattre... En écrasant l'armée autrichienne vous accélérez l'instant fortuné de la paix... Je défens à tout officier de quitter sa compagnie... Je défens de même à tout individu de piller sous quelque prétexte que ce soit, ni d'entrer dans aucune maison sous peine d'être jugé de même, tout de suite. » Voici qui est bien dans la tradition de la Marseillaise : « Les corps de bataille devront charger à la bayonnette et sauter sur l'ennemi sans tirer un seul coup. Je le réitère » (il avait pour ce verbe un amour malheureux) « et ne puis trop le répéter, la bayonnette est l'arme du Français et la terreur de l'ennemi ». Dès la nouvelle du départ de Frédéric junior, son père avait sollicité pour lui, de De Bry, de Ritter [2], un brevet de sous-lieutenant et l'avait fait nommer son second aide de camp. Il put donc probablement écouter la harangue en uniforme.

Les combats dits de Loano, entre le col de San Bernardo et la Riviera génoise, commencèrent le 23 novembre et durèrent jusqu'au 30 (du 2 au 9 frimaire an IV). Les Austro-Piémontais furent délogés de tous les postes qu'ils avaient occupés depuis la retraite française de l'été. Il perdirent beaucoup de monde et si le général Schérer avait eu plus de moyens de transport et la furia corse de son successeur, ce serait lui qui aurait mené les Français jusqu'à la plaine du Pô. Masséna le blâme de n'avoir pas assez compté sur les troupes républicaines [3] et Amédée écrit à son cousin le 4 pluviôse (24 janvier) : « Si nous avions

---

[1] La copie de cette proclamation est parvenue aux archives vaudoises par la famille d'un ancien officier d'Amédée Laharpe, le colonel Itier. SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 83, et note.

[2] François Ritter (1758-1809), avant d'être nommé représentant de la Convention à l'armée d'Italie, l'avait été à Porrentruy et à l'armée du Rhin.

[3] *Mémoires de Masséna, op. cit.*, t. I, p. 249.

profité de la victoire... l'armée autrichienne en pleine déroute, l'armée piedmontaise épouvantée, nous serions actuellement dans le centre du Piedmont, peut-être en Lombardie... Mais l'Entreprise » (de moyens de transport) « n'a jamais rempli ses engagements. Elle n'a cherché qu'à s'enrichir. »[1] Les fournisseurs de l'armée étaient depuis longtemps ses bêtes noires. « Il n'y a ni bandages, ni linges, ni charpie », écrivait-il à Masséna le 24 juillet précédent (6 thermidor an III). « Au nom de l'humanité, faisons un exemple. M. Grass, chargé en chef de cette partie, est tranquillement à Albenga pendant que nos braves soldats souffrent. Envoie-le moi, je le ferai bivouaquer de manière qu'il conserve une idée de leurs peines. »[2]

Après ses victoires l'armée française redescendit donc une fois encore des hauteurs des Apennins à la Riviera génoise. Toujours à l'avant-garde, Amédée cantonna cette fois à Savone. C'était, presque, la vie de famille ; « Frédérich grandit, grossit, se porte à merveille », écrivait-il le 7 ventôse (26 février 1796). « Louis m'a quitté il y a quatre jours pour aller à Loano travailler à la levée du plan du champ de bataille du 2 frimaire » (Imagine-t-on Louis-Philippe-Sigismond, à seize ans et demi et sans aucune expérience, chargé de cette besogne difficile !), « Je n'ai encore rien pour lui ; la nouvelle organisation y met obstacle, mais je ne désespère point. »[3]

Le moment paraissait arrivé à Frédéric-César de dresser un plan de campagne contre Leurs Excellences. C'était par la France révolutionnaire, dont il espérait qu'elle triompherait de ses ennemis à l'intérieur, qu'il comptait agir, et son cousin le divisionnaire était sa carte maîtresse. Il lui demanda donc une liste de ceux qui le soutiendraient éventuellement et Amédée donna quatre noms le 17 vendémiaire an IV : Le Tourneur, Ritter, De Bry et Poultier[4]. (On ne sait pas si et comment les

---

[1] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 88.

[2] *Mémoires de Masséna*, t. I, p. 282. Reproduit par SECRETAN, p. 62.

[3] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 88 sq.

[4] Voir notes 1 et 2, p. 119, et n. 2, p. 131, pour les trois premiers. François Poultier (1753-1824), auteur présumé du *Précis* (note 4, p. 106). Conventionnel montagnard, il le resta pendant la réaction thermidorienne, où il fut plus à gauche que De Bry et Le Tourneur. Il représenta la Convention à Avignon et dans les cantonnements de l'armée d'Italie à Marseille. C'est sûrement là qu'il connut Laharpe. Il fonda le 27 juin 1796 *L'Ami des Lois*. La lettre d'Amédée à Frédéric-César est du 17 vendémiaire an IV (9 octobre 1795). SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 90.

deux premiers désignés soutinrent plus tard les efforts du libérateur des Vaudois, mais De Bry dut lui rendre des services, puisque, dans la première lettre de Frédéric-César à l'ancien conventionnel, il mentionne les obligations multipliées qu'il lui a [1], et Poultier mit son *Ami des Lois* à la disposition de sa campagne de 1797 contre les Bernois.) Et d'autre part il l'exhorte à la prudence. De la toute proche terre vaudoise le bruit était arrivé à Genthod que « les oligarques » avaient à Paris des émissaires, « des espions qui cherchaient à nuire au Vaudois tricolore de l'armée d'Italie. » Ils échouèrent dans leur tentative et s'en consolèrent en publiant en Suisse que Laharpe avait disparu, en emportant la caisse de l'armée. Ce « renseignement » de la *Décade philosophique*, que Frédéric-César a reproduit venait sans doute simplement de lui [2].

Secrétan, qui serait peut-être assez enclin à le croire, en dément lui-même un autre. Un régiment bernois au service du Piémont, le régiment Stettler, fut capturé le printemps suivant à Mondovi et Amédée Laharpe, après avoir écrit à son cousin : « Stettler est dans le premier corps d'armée sur lequel je tombe, j'espère faire vendre de l'étoffe noire en Suisse » [3], aurait fait le meilleur accueil aux officiers prisonniers, et « sans songer à reprocher à quelques-uns d'entre eux d'avoir jadis voté sa proscription », leur aurait dit : « J'espère, Messieurs, que nous nous reverrons un jour en Suisse, comme bons amis. » Car Secrétan connaît trop bien ses campagnes d'Italie pour ne pas avoir remarqué que lors du siège de Mondovi, où la garnison, sous la pression des autorités civiles et de la population, dut se rendre sans avoir combattu, Laharpe se trouvait à Montebarcaro, c'est-à-dire fort loin de là ! On prend ici Frédéric-César en flagrant délit de fabrication de légende. Son cousin lui avait écrit en effet : « Dans le fort du combat, je les égorgerai moi-même, rendus, ils trouveront en moi un frère et un protecteur. » [3] Il ne l'avait pas fait, n'en ayant pas eu l'occasion, mais il l'aurait fait. Pour un passionné comme Frédéric-César, c'était tout un ; car c'est de lui certainement que J.-B. Say tient l'anecdote truquée.

---

[1] *Correspondance de Jean De Bry et Frédéric-César Laharpe*, éditée par Léonce Pingaud, Fribourg 1888. Lettre du 20 mai 1798 (1er prairial an VI).

[2] Voir note 4, p. 106, P. de la notice de J.-B. Say. Secrétan, *op. cit.*, p. 89.

[3] Lettre du 12 brumaire, voir note 2, p. 130. Secrétan, *op. cit.*, p. 81, note.

On l'a vu, Laharpe avait déclaré à De Bry qu'il ne connaissait que « le parti de la liberté protégée et protectrice de la loi ». Il avait été montagnard autrefois, comme Augustin Robespierre, Bonaparte, et De Bry lui-même. Mais s'il ne reprochait pas à De Bry d'avoir, en 1795, beaucoup modéré sa fougue révolutionnaire, quoique moins que ne l'imagine Léonce Pingaud pour l'en féliciter, c'est parce qu'il était sûr que, pour De Bry comme pour lui-même, le royaliste, quelque couleur qu'il arborât, était l'ennemi par excellence de la « Liberté chérie »[1]. C'est dire de quel cœur il se rendait à la revue militaire qui commémorait en pluviôse an IV la mort du Tyran[2], du dernier des Rois.

Mais en cet hiver 1796, à Savone, un scandale se produisit. En effet Laharpe s'aperçut soudain que la 70e demi-brigade, qui faisait partie de sa division, arrivait au lieu du défilé avec des crêpes de deuil autour des cravates de ses drapeaux, qu'on enlevait d'ailleurs, mais trop tard. Croyant à quelque audacieuse manifestation royaliste qui s'accomplissait dans sa division, sous ses yeux, il bondit, il sévit. Refusant d'écouter les explications du chef de brigade[3], il le condamna aux arrêts « devant huit à dix mille hommes », et les trois bataillons de la 70e demi-brigade, atterrés, se virent mis au pilori. Mais ils ne se laissèrent pas faire, et le 28 pluviôse une lettre partait à l'adresse « des citoyens composant le Directoire exécutif à Paris »[4]. Elle se plaignait de Laharpe qui l'avait déshonorée, en apostrophes abondantes : « O droits de l'homme, vous êtes violés par celui qui se dit votre plus zélé deffenseur... Drapeaux, témoins de notre honneur et de notre gloire... Et Toy, directoire exécutif... jette un regard de pitié sur tes enfans, et un oeuil sévère sur celui qui les avilit à ce point ». Les accuser de royalisme ! Laharpe ! qui les connaissait depuis deux ans, car la 70e demi-brigade avait pour noyau le 35e régiment d'infanterie avec qui le futur général avait enlevé aux Anglais, lors du siège de Toulon, « Pharaon », comme ils écrivent, c'est-à-dire le fort Faron.

---

[1] PINGAUD, *op. cit.* à la n. 2 de la p. 119.

[2] La fête aurait dû avoir lieu le 1er pluviôse (21 janvier 1796). Mais elle fut retardée pour quelque raison, comme on va voir.

[3] Joseph-Antoine Chambarlhac de Laubespin, nommé général de brigade en décembre 1796, servait alors dans la division Laharpe, brigade Pijon.

[4] Château de Vincennes, B³ 16. Savone, 28 pluviôse an IV (17 février 1796).

Voilà ce qui était arrivé, expliquaient-ils au Directoire : Ils avaient perdu un chef de brigade qu'ils aimaient [1]. Ils avaient « conduit ce respectable militaire dans le terrain destiné à le recevoir pour toujours », et, comme le prescrivait le règlement, ils avaient mis du crêpe aux drapeaux de leurs bataillons et recouvert leurs tambours de serge noire. Puis, avant de défiler avec les autres troupes, ils enlevaient le crêpe de leurs drapeaux lorsque Laharpe avait fondu sur eux. « La Demy-Brigade en se rendant sur le terrain a passé devant le logement du général, pourquoi, s'en étant apperçu, ne nous a-t-il pas fait prévenir de les otter, voulait-il se ménager le plaisir cruel de nous déshonorer à la face de la division ?... Leur chef veut se justifier, on refuse de l'entendre, il est mis aux arrêts forcés... Veut-on nous désigner comme sectateurs du système de la Royauté, ô Blasphème ! Nous lui avons voué une haine éternelle à ce système atroce... » Enfin cinquante signataires, parmi lesquels deux chefs (de bataillon ?), deux capitaines, un sous-lieutenant, aux cœurs « déchirés de douleur », dont « le désespoir est la seule ressource », demandaient au Directoire « une satisfaction éclatante, une réparation authentique » du scandale qui avait terni « trois bataillons qui avaient versé leur sang à flots à Mesogne et Saint Jacques » [2].

La réponse du Directoire aux offensés, s'il en fit une, n'a pas laissé de trace, mais il y a encore à Vincennes une lettre de Schérer au Directoire qui l'avait consulté [3]. Visiblement il ne prenait pas l'incident au tragique. Ne blâmant ni les pétitionnaires ni Laharpe, il accusait la seule inadvertance du nouveau chef de brigade et jugeait tout changement inutile. La 70e resta donc sous les ordres de Laharpe jusqu'au jour de sa mort, le 8 mai suivant, sans que rien donne à penser qu'il y ait eu « réparation authentique ».

Schérer priait depuis quelque temps qu'on acceptât sa démission. Elle devint définitive en ventôse (mars 1796). Le

---

[1] Pierre-Ange-Hilarion-Agathe Dandigné, officier d'ancien régime, mort des suites de ses blessures à Finale, près Gênes, le 6 pluviôse (Renseignement obligeamment communiqué par M. Cambier, archiviste à Vincennes). Ce qui nous prouve que la cérémonie n'a pu avoir lieu que le 7 ou 8 pluviôse au plus tôt.

[2] Combats qui avaient eu lieu en messidor an III, lors de la retraite de Kellermann (Historique de la 70e demi-brigade. Vincennes). On sait que la demi-brigade fut la formation qui remplaça le régiment après l'amalgame entre vétérans et novices.

[3] Château de Vincennes, B³ 16. Nice, 2 germinal an IV.

nouveau général en chef, Bonaparte était déjà en route. Il avait vingt-sept ans. Plusieurs attribuaient sa nomination à sa défense de la Convention, attaquée à main armée par les royalistes le 13 vendémiaire précédent. Arrivé à Nice, il y convoqua les quatre divisionnaires de l'armée d'Italie, Sérurier, Augereau, Masséna, Laharpe, pour leur exposer ses projets. La date de l'entrevue a été fixée « définitivement » par le plus récent des chronologistes de Napoléon au 7 germinal (27 mars 1796)[1]. C'est donc que les lettres de félicitations de Masséna et d'Augereau, sûrement antérieures à l'entrevue, ont été mal datées les 9 et 10 germinal ?[2] Cette entrevue historique a été reconstituée en antithèses simplistes par les historiens bonapartistes du type Louis Madelin, tellement hypnotisés par ce qui arriva ensuite, qu'ils ne pouvaient plus l'imaginer telle qu'il est probable qu'elle fut. On ne s'approchera de la réalité qu'en tordant le cou à leur éloquence. Je commencerai donc par faire observer que Laharpe n'est pas, comme dit Madelin[3], « plus âgé que les autres », puisqu'il n'avait que deux ans de plus que Masséna, trois de plus qu'Augereau et que Sérurier était son aîné de douze ans[4].

Outre cette erreur de détail, Madelin en commet une bien plus importante, en les représentant dressés en bloc contre le nouveau venu. Leurs origines et leur carrière avaient été fort différentes, et on ne voit pas que la relativement récente arrivée sur le front d'Italie d'Augereau, fils de ses œuvres, et de Sérurier, officier d'ancien régime, les eût particulièrement rapprochés. Seuls Masséna et Laharpe étaient depuis deux ans compagnons d'armes, le premier longtemps le supérieur du second et qui ne l'oubliait pas. Mais si l'on peut admettre que Masséna, depuis deux ans divisionnaire sur le front d'Italie et parfois à la tête de deux divisions, ait pu penser : Pourquoi pas plutôt moi que lui ? de ce jeune théoricien, de treize ans son cadet, qui n'avait encore fait preuve de ses capacités pratiques que dans l'artillerie, il est impossible de prêter cette arrière-pensée à Laharpe. Quelque

---

[1] *Itinéraire de Napoléon Bonaparte, op. cit.*, p. 88.

[2] *Correspondance inédite*, etc., t. I, p. 23 et 25.

[3] Louis Madelin : *L'ascension de Bonaparte*, Paris, 1937, p. 49 et 51.

[4] Sur Masséna, voir note 4, p. 115. Pierre Augereau (1757-1816), futur maréchal de France et duc de Castiglione. Philibert Sérurier (1742-1819), futur maréchal de France et comte d'Empire.

bonne opinion qu'il pût avoir de lui-même, il avait trop de bon sens pour s'imaginer que le Directoire pourrait faire un chef d'armée d'un divisionnaire de sept mois et Suisse de naissance. Il ne pouvait donc y avoir en lui aucun sentiment de jalousie. « Ces manières de géants raidis par le mépris », a dit Madelin des quatre nouveaux adjoints (« coopérateurs », dira le Directoire) du général Vendémiaire, ce gringalet. Pour Laharpe il n'y a là de vrai que la haute taille. Bien loin de mépriser Bonaparte il devait être très content de voir arriver à leur tête un homme qu'il avait eu l'occasion d'apprécier, d'admirer, qui partageait la plupart de ses idées, et qui lui faisait espérer de voir réalisé enfin le plan d'invasion de l'Italie que les officiers avaient cru deux fois à leur portée. D'ailleurs, il suffit de lire encore plus attentivement que Secrétan la correspondance du Corse et du Vaudois pour y reconnaître une cordialité qu'on ne voit pas entre Bonaparte et ses autres divisionnaires.

Les lettres de Bonaparte figurent dans la Correspondance générale et celles de Laharpe dans la Correspondance inédite [1]. Il manquerait au moins deux lettres de Bonaparte [2] et probablement une lettre de Laharpe [2]. Celles de Bonaparte qui nous restent, quinze, dont plusieurs sont de simples ordres de marche, à la troisième personne, révèlent d'abord cette cordialité par de petits détails. Laharpe est le seul de ses divisionnaires, à part une seule fois Augereau, avec qui Bonaparte emploie le tutoiement républicain, à plusieurs reprises, et dans cinq de ses lettres. Dans l'une des dix autres il dit : mon cher Laharpe et il n'y a pas de cher Masséna, Sérurier ou Augereau, comme il n'a jamais dit à aucun d'eux : « Mon cher général, je t'embrasse en te félicitant... » Il est plus important encore que cette cordialité soit la manifestation d'une complète entente sur deux points importants : Bonaparte montre alors un républicanisme aussi jaloux que celui de Laharpe, et le même souci de la plus stricte discipline militaire ; ce qui, du temps de Marat, avait été jugé incompatible, car elle offense l'égalité.

---

[1] Publications déjà citées : *Correspondance générale de Napoléon*, éditée à Paris en 1858. *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte*. Paris Panckoucke 1819.

[2] *Correspondance inédite*, t. I, p. 33. Laharpe parle le 16 germinal à Bonaparte de « votre lettre du 11 ». Etait-elle une réponse à des félicitations qu'il eût été intéressant de comparer à celles de Masséna et Augereau ?

Ainsi Bonaparte, aussi choqué que Laharpe par les contre-révolutionnaires dans l'armée, avait dénoncé au Directoire le 19 germinal (8 avril) « les malveillants [1] qui se sont emparés du mécontentement de l'armée ». Il avait entendu « des chansons chouanes », deux officiers ont crié : « Vive le Roi ! » Il les a déférés à un conseil militaire [2]. Il renvoya aussi à l'arrière le général Joachim Charton, qui n'aimait pas la République, et Laharpe, qui avait Charton sous ses ordres, l'en félicite : « Je vous remercie, mon cher Général. Cet officier ne pense pas comme nous et a scandalisé mon Etat-major par les propos qu'il a tenus. Je ne pouvais avoir confiance en lui et la 10e demi-brigade voulait vous présenter un mémoire. » [3]

Quant aux scènes d'indiscipline et de pillage qui éclatèrent dans toute l'armée d'Italie après la victoire de Montenotte, elles n'indignèrent pas que Bonaparte et Laharpe. Si Masséna, qui passait pour grand pillard lui-même, déclarait ses hommes parfaits, Sérurier se plaignait que ses officiers fussent « aussi souls que ses soldats » [4]. Et il y eut plusieurs démissions, d'ailleurs aussitôt retirées semble-t-il, de chefs découragés [5]. Bonaparte lui-même écrivit un jour au Directoire qu'il rétablirait l'autorité, ou qu'il cesserait de « commander à des brigands... » qui « font rougir d'être un homme » [6]. Mais la démission de Laharpe fut particulièrement dramatique. Il préférait, dit-il, « labourer la terre pour vivre à me trouver à la tête de gens qui sont pires que n'étaient autrefois les Vandales ». Et il réclamait l'envoi immédiat d'un officier pour le remplacer [7]. Elle se termina pourtant en idylle, à en croire le récit de la *Gazette de Lausanne* du 30 juillet 1819, probablement inspiré par Frédéric-César ou l'un des fils survivants d'Amédée. Dans sa réponse, s'il l'a vraiment écrite [8], Bonaparte l'aurait instamment prié de revenir sur sa décision, pour l'aider justement à restaurer la discipline

---

[1] Voir note 2, p. 117.
[2] *Correspondance générale*, t. I, n° 126.
[3] *Ibid.*
[4] *Correspondance inédite, op. cit.*, t. I, p. 81.
[5] Celle de Chambarlhac, la victime de l'incident de Savone, du futur général Maugras, du général Dallemagne. *Correspondance inédite*, t. I, p. 67, 68 et 143.
[6] *Correspondance générale*, t. I, n° 220.
[7] *Correspondance inédite, op. cit.*, t. I, p. 79. Mioglia le 28 germinal (17 avril).
[8] Ce serait la seconde lettre manquante (voir note 2, p. 137), si Bonaparte l'a vraiment écrite. Mais il est possible que Bonaparte se soit exprimé verbalement.

qu'ils souhaitaient tous deux, tandis que les soldats repentants seraient venus le supplier de ne pas les quitter, en lui promettant de se bien conduire à l'avenir. On est en droit de supposer que Laharpe se laissa plutôt persuader par la sévérité des mesures qu'annonçait le général en chef que par les promesses des troupes. Aucun des autres divisionnaires ne poursuit sur ce sujet avec Bonaparte un dialogue aussi révélateur. Laharpe avait déclaré, dans sa lettre de démission, qu'il était impossible d'arrêter la licence effrénée de la troupe puisqu'on ne pouvait pas « fusiller un coquin », et Bonaparte lui répond peu après par la bonne nouvelle qu'on va « fusiller un caporal et destituer quatre officiers » [1]. Laharpe avait mis aux arrêts un officier supérieur, l'adjudant général Galeazzini, et Bonaparte marque aussitôt son approbation en déférant Galeazzini à un conseil de guerre [2]. Enfin la proclamation à l'armée du 3 floréal [3], où Bonaparte donne aux généraux de division le droit de faire fusiller sur le champ les officiers et soldats pris en flagrant délit de pillage, peut être considéré comme une satisfaction définitive donnée à Laharpe, le seul à qui il eût écrit « Mon cher général, je t'embrasse en te félicitant des exemples que tu as faits » [4]. Il faut noter pourtant, devant cette entente presque parfaite, que, dans ce que dit Laharpe sur le pillage pointe une certaine pitié pour les victimes, absente des propos de Bonaparte, qui ne semble sensible qu'à l'honneur et à l'efficacité de l'armée.

Serait-ce cette cordialité manifeste de Bonaparte envers le Vaudois qui aurait éveillé dans le cœur de l'un de ses jeunes amis et aides de camp, Marmont, alors son favori avec Junot, qui allait devenir son « premier aide de camp » à l'armée d'Italie, et qui avait déjà connu Laharpe au camp de Tournoux, l'animosité incroyable dont témoignent ses *Mémoires* ? [5] Certes le duc de Raguse, aigri par l'injustice des accusations des bonapartistes,

---

[1] *Correspondance générale, op. cit.*, t. n° 237.

[2] Pierre Galeazzini, d'après ses états de service obligeamment communiqués par M. l'archiviste Cambier, aurait été acquitté, à moins que sa mise à la retraite de 1797 à 1800 ne doive être considérée comme une punition à retardement ! Il ne s'est jamais élevé au-dessus du grade de chef de bataillon au service de Naples. *Correspondance générale, op. cit.*, t. I, n° 166.

[3] *Ibid.*, n° 214.

[4] *Ibid.* n° 237.

[5] Auguste Marmont (1774-1852), futur maréchal de France et duc de Raguse. Ses *Mémoires*, t. I, p. 150 et 169.

qui en avaient fait leur bouc émissaire, n'y ménage personne... Mais on reste scandalisé qu'il ait osé écrire que Laharpe « bel homme de guerre » (par la taille, évidemment !) avait « peu de tête et pas beaucoup plus de courage » ! Et que, après avoir raconté sa mort, il conclue froidement : « Singulière destinée ! Les hommes de sa patrie adoptive se chargèrent d'exécuter la sentence » prononcée contre lui dans son pays d'origine !

Les péripéties de la campagne d'Italie de 1796, celle où Bonaparte révéla à l'Europe son génie du commandement, et où Laharpe fut jusqu'à Codogno l'un de ses plus brillants seconds, sont bien connues. Il serait de ma part aussi risible qu'inutile de refaire le récit du bond de l'armée républicaine de Gênes à Milan, bond tenté, puis enrayé deux fois, et enfin réussi ; comme de ce crochet par Plaisance pour tromper les Autrichiens, qui porte la marque personnelle de Bonaparte, ainsi que ses bulletins de victoires toujours volontairement grossies en même temps que les pertes de l'ennemi. Il faudrait être un spécialiste de l'histoire militaire pour essayer, à force de peines, d'en renouveler l'image même sur un seul point. Secrétan ne s'y est pas hasardé et il s'est borné à souligner le rôle de Laharpe tel qu'il lui apparaissait à travers l'ouvrage de Krebs et Moris jusqu'à l'armistice de Cherasco [1], où ce livre exact et morne s'arrête comme le voulait son titre : Campagnes de la Révolution dans les Alpes.

L'ouvrage de Félix Bouvier [2] embrasse, lui, toute la campagne. Il s'apprêtait à le terminer, grâce à de très nombreux documents inédits trouvés notamment aux Archives de la guerre, auxquels Secrétan n'avait pas eu accès, lorsque parut « l'esquisse biographique » de notre compatriote qu'il lut avec un intérêt approbateur. L'opinion très favorable à Laharpe que lui communiqua Secrétan a eu pour moi un double avantage : Bouvier a d'une part réexaminé, en se servant de textes inconnus de Secrétan, les circonstances de la mort du général vaudois, et de l'autre cherché à montrer plus précisément son rôle militaire entre le combat de Montebello (12 avril) et la traversée du Pô le 7 mai.

---

[1] A partir de cet armistice conclu avec le roi de Sardaigne le 28 avril 1796, la campagne s'est poursuivie dans la plaine.

[2] *Bonaparte en Italie*, Paris, Lecerf, 1899.

C'est incontestablement à Masséna et à Laharpe que reviennent les honneurs de la batille de Montenotte, où ce ne fut pas le général en chef de l'armée autrichienne Beaulieu [1] qui fut battu, quoi qu'ait déclaré Bonaparte à Laharpe, à Masséna, au Directoire, pour la simple raison qu'il ne s'y trouvait pas ! Dans son récit au Directoire de la journée du 12 avril, il semblait que Bonaparte accordât [2] un certain avantage à Masséna. Mais Bouvier nous cite une lettre de Saliceti restée inédite, où celui-ci le donne complètement à Laharpe [3]. D'autre part Bouvier a échafaudé, sur le léger ralentissement des opérations dans les Apennins du 18 au 25 avril, une théorie qui semble solide et l'attribue à la crainte qu'aurait eue Bonaparte d'une contre-offensive autrichienne. Si on adopte cette théorie on constatera que le général en chef donnait alors à Laharpe, plutôt qu'à Masséna le poste essentiel de la gloire et du danger.

La contre-offensive ne se produisit pas, on le sait, et Laharpe s'ébranla alors à l'aile droite de l'avant-garde dans la direction de Plaisance, par Acqui, Tortone, Stradella, tandis que l'arrière-garde fut confiée à Sérurier, chargé de simuler les préparatifs d'une traversée du Pô vers Valenza et Alessandria pour induire Beaulieu en erreur sur les véritables projets de Bonaparte. La division Laharpe descendit vers le Pô avec une rapidité sans cesse stimulée par Bonaparte, toujours à sa portée, mais qui dut pourtant l'attendre à Tortone un jour de plus qu'il n'avait pensé [4]. Enfin, le 7 mai, tandis que Bonaparte convoquait le gouverneur de Plaisance pour lui dicter ses exigences, Laharpe et sa division traversaient le Pô un peu en amont de cette ville. Il établit son quartier général sur la rive gauche du fleuve, à mi-chemin de Fombio, épaulé d'assez près par Augereau. Dans la journée du 8 mai il avança jusqu'à Codogno et au cours de la nuit se trouva inopinément à proximité d'un détachement de l'armée autrichienne, envoyé en reconnaissance par Beaulieu, que la manœuvre n'avait pas dupé aussi longtemps que Bona-

---

[1] *Correspondance générale, op. cit.*, n°s 139 et 143. Jean-Pierre, baron de Beaulieu (1725-1819), avant d'être nommé général en chef, avait eu des succès contre les Républicains dans les Flandres.

[2] *Correspondance générale, op. cit.*, t. I, n° 148.

[3] Bouvier, *op. cit.*, p. 252, note 3. Pour la stratégie de Bonaparte après Montenotte, voir p. 284 à 363.

[4] Lettre de Laharpe, *Correspondance inédite*, t. I, p. 125.

parte l'aurait voulu. C'est là, deux jours avant l'attaque fameuse du Pont de Lodi, dans la confusion d'une escarmouche nocturne, que le général Laharpe fut tué. Plusieurs généraux de l'armée d'Italie l'avaient été, et le furent encore, mais par l'ennemi. Tandis que le cas de Laharpe est unique. Il fut atteint par une balle française.

Effet d'un malencontreux hasard ? Ou d'un habile guet-apens ? Le colonel Secrétan reconnaît que, à l'époque, la version de l'assassinat a couru [1] « en Suisse et dans l'armée française ». L'historien Botta, qui la dément, le dit aussi, assurant qu'il fut même attribué à Bonaparte (ce qui est tout à fait invraisemblable) et l'en disculpe, mais en ajoutant que les éclatantes vertus de Laharpe auraient pu en effet être l'objet de l'envie d'un chef qui en avait si peu [2]. Secrétan refuse absolument de croire à l'assassinat. Bouvier n'y croit pas non plus, mais leurs raisons sont différentes. Secrétan allègue surtout des arguments d'ordre psychologique. Il croit Laharpe uniformément adoré de ses hommes, haï seulement peut-être par « quelques fournisseurs voleurs et infidèles auxquels il aurait fait rendre gorge dans l'intérêt des troupes »... et qui « n'auraient jamais trouvé dans ces mêmes troupes des bandits pour l'assassiner traîtreusement » [3]. Il est persuadé aussi que, au plus petit soupçon, le général Bonaparte eût fait faire une minutieuse enquête, et même qu'il doit y en avoir eu une, quoiqu'elle n'ait pas laissé de trace. Alors qu'il me paraît beaucoup plus logique de supposer que, à la veille de la marche sur Milan, Bonaparte ait tenu par-dessus tout à éviter d'avoir « une affaire » sur les bras. Bouvier reconnaît, lui que « par les exemples impitoyables qu'il avait dû faire, Laharpe aurait pu s'attirer la haine » de quelques pillards désireux de venger leurs camarades [4]. C'est donc surtout sa reconstitution du combat de nuit de Codogno d'après les récits

---

[1] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 133.

[2] Carlo Botta (1766-1837), dans sa *Storia d'Italia dal 1789 al 1814*, parue en 1824 à Paris, où vivait ce libéral italien. Il avait suivi la campagne de 1796 comme médecin et un seul fait concret sur les vertus d'Amédée et la réputation qu'elles avaient en Italie serait une aubaine pour ses biographes. Malheureusement ce qu'il en dit doit plutôt être considéré comme un blâme pour Bonaparte que comme un éloge pour Laharpe.

[3] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 133.

[4] BOUVIER, *op. cit.* Pour la discussion sur la mort : Appendice, p. 640-642. Pour la reconstitution de Codogno : p. 496-498 et notes.

des officiers qui s'y trouvaient qui, à ses yeux « écarte la supposition d'un guet-apens ».

Secrétan et Bouvier auraient-ils changé d'avis s'ils avaient eu connaissance du document que j'ai découvert à Vincennes et appris ainsi que trois mois auparavant les officiers et beaucoup de soldats de la 70e demi-brigade, laquelle se trouvait à Codogno le 8 mai, estimaient avoir été injustement et gravement offensés par Laharpe ? Je ne crois pas que la conviction du colonel Secrétan eût été ébranlée, ni sérieusement entamée celle de Bouvier. Mais peut-être m'auraient-ils accordé que l'incident de Savone en pluviôse peut expliquer la différence entre les deux récits de la mort de Laharpe que fait Bonaparte, celui qu'il écrit au Directoire et celui qu'il adresse à l'armée dans un ordre du jour.

Bonaparte avait certainement appris les récents griefs de la 70e demi-brigade contre Laharpe, soit par les Directeurs, Barras ou Carnot surtout, lorsqu'ils lui attribuèrent le commandement de l'armée d'Italie ; soit par Schérer lorsqu'il le lui transmit. Laharpe lui-même lui en aura peut-être parlé au cours de ces semaines d'avril et du début de mai où ils ont vécu en contact presque continuel. Or Bonaparte n'est pas seulement, déjà, un grand chef militaire, il est aussi, déjà, un propagandiste habile à dire ce qui peut plaire et réussir, à taire ce qui peut déplaire ou nuire. C'est ainsi qu'il minimise, pour les Directeurs, l'escarmouche de Codogno, et qu'il leur cache les circonstances de la mort de Laharpe qu'il doit bien leur annoncer. Il ne veut pas que les Directeurs rapprochent désagréablement le malheur de floréal du petit scandale de pluviôse. Il écrit même, exprès : « La 70e demi-brigade s'est très bien conduite. » [1] Certes il sait qu'ils apprendront plus tard qu'il ne leur a pas tout dit dans sa dépêche du 9 mai ; mais il espère bien être à Milan à ce moment-là, donnant ainsi au Directoire des sujets de réflexion plus utiles à la gloire de l'armée. Tout ce qu'il convenait de lui apprendre le 9 mai, c'était que « par un malheur irréparable pour l'armée... le général Laharpe tomba mort sur le coup » [2]. Mais à l'armée,

---

[1] *Correspondance générale, op. cit.*, t. I, n° 365.
[2] *Ibid.*, n° 376. Les deux récits sont du 20 floréal.

puisque aussi bien beaucoup des soldats étaient déjà renseignés, il fallait en dire davantage et même tourner le malheur en leçon. « Le brave général Laharpe... avait recommandé la plus grande surveillance aux postes... défendu qu'on s'en éloignât, mais cet ordre ne fut point exécuté ; une patrouille ennemie vint tomber par hasard sur un de nos postes... la garde s'est laissé surprendre, le poste s'est enfui... le général Laharpe... cherche à rallier la troupe... une demi-brigade à laquelle il avait donné l'ordre d'avancer n'arrivant pas, il revient sur ses pas... elle s'avançait... commandée malheureusement par un officier qui la laissait marcher en désordre... Des lâches crient : Voilà la cavalerie ennemie ! A ces mots le peloton fait feu à bout portant. Laharpe atteint de plusieurs coups, tombe mort aux pieds de ceux qu'il voulait mener à la victoire... Que cet affreux événement », conclut-il sévèrement, rappelle « les officiers et sous-officiers à la plus scrupuleuse surveillance » [1]...

Tous les propos sur Laharpe dictés ou tenus plus tard par Napoléon à Sainte-Hélène confirment cette version, quoiqu'il ait ajouté un jour un autre élément au petit drame à personnages : le poste qui s'enfuit, les lâches qui crient, les soldats qui marchent en désordre, l'officier sans autorité, que retraçait le communiqué à l'armée. Laharpe selon ces tardives réminiscences, aurait été troublé ce soir-là par « des pressentiments funestes » [2], inquiet, « hors d'état de donner des ordres ». Evocation que Bouvier accepte et traduit par un : C'était donc en partie sa faute ? Ah, pardonnons-lui cet instant de défaillance chèrement expié... et que Secrétan admet aussi, parce qu'il croit y reconnaître Amédée dans l'un de ces instants de dépression où il écrivait à son cousin...[3] Je rappellerais plutôt à Bouvier et à Secrétan que le peintre de la scène est Napoléon Bonaparte qui transfère peut-être à l'ancien compagnon d'armes ses propres superstitions. L'essentiel pourtant, c'est que Napoléon paraît avoir toujours été et être resté persuadé que Laharpe n'avait été atteint que par accident. Frédéric junior aussi, qui, semble-t-il, ne se trouvait pas aux

---

[1] *Ibid.*
[2] *Commentaires*, t. I, p. 165.
[3] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 139.

côtés de son père cette nuit-là, n'eut absolument aucun doute [1]. Je me permets pourtant d'en garder un. Non seulement à cause de l'incident de Savone, qui n'est qu'une faible présomption en faveur de l'hypothèse de l'assassinat, à laquelle Bouvier m'objecterait que le peloton maladroit devait appartenir à la 51e demi-brigade et non à la 70e [2], mais à cause d'un fait vraiment étrange que je ne vois pas qu'on ait remarqué. Laharpe, quand il revint sur ses pas pendant l'alarme, avait une suite, fût-ce la plus mince. Comment se fait-il que personne d'autre que lui n'ait été atteint ?

Le récit devrait s'arrêter ici. Mais Secrétan l'a continué encore, afin d'exposer, après Frédéric-César, l'injustice commise par « Berne » à l'égard de la veuve et des enfants du général Laharpe. Exposé à peu près conforme à celui de la *Notice* d'Edmond de la Harpe [3], mais contredit en partie par les documents d'archives de Paris et de Berne, que ni Secrétan ni Edmond de la Harpe n'avaient pu consulter comme moi. Il m'a donc semblé utile de rétablir aussi ces faits-là .

Au lendemain de la mort d'Amédée, Bonaparte enrôla parmi ses aides de camp Frédéric junior, à qui il fit aussi décerner par le Directoire un brevet de lieutenant de cavalerie. Il était alors très bien disposé pour le jeune homme et tout prêt à écouter ses griefs contre Berne, dont le général certainement l'avait déjà informé. Ce n'était pas à ses meurtriers involontaires (?) dont aucun n'a jamais avoué : « C'est moi, ou c'est nous qui avons tiré », qu'il fallait demander réparation, mais à l'Etat coupable d'une sentence injuste. La chance des armes avait voulu que ses victoires aient porté l'armée française d'Italie jusque sur l'autre bord des lacs alpestres où douze des Treize Cantons de la Confédération helvétique administraient leurs bailliages. On y attendait la livraison de quelques milliers de quintaux de riz déjà payés au Milanais encore autrichien.

---

[1] Ses lettres du 28 floréal et du 19 prairial à Frédéric-César (17 mai et 7 juin 1796) ne figurent pas en copie au Fonds Laharpe. Elles sont citées intégralement par SECRÉTAN, p. 136. Seule la lettre du 28 prairial (16 juin) s'y trouve. Frédéric junior y répète le chiffre de « la fortune » de son père. A comparer avec note 1, p. 126. Voir aussi note 2, p. 146.

[2] BOUVIER, *op. cit.*, p. 497.

[3] *Notice*, p. 50 ; SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 143 et 144.

Bonaparte écrivit donc le 11 juin (23 prairial) au Directoire et à l'ambassadeur de France en Suisse, Barthélemy, que « le général Laharpe étant du canton de Berne, et les aristocrates de ce canton lui ayant confisqué ses biens, il n'avait permis l'exportation du riz qu'à la condition que le canton de Berne les restituât à son fils [1]. Celui-ci, de retour de Gênes où il avait remis à Delarue tout ce que son père avait sur lui à sa mort, 8571 livres de Gênes, écrit à Frédéric-César une lettre inexacte et satisfaite, malgré son chagrin [2]. Bonaparte et Saliceti ont écrit au Directoire... que si les Bernois ne lui rendaient pas ses biens, « ils n'auraient pas les blés qu'ils réclament dans le Milanais... » et que, même si ce moyen ne réussissait pas, ce qui était impossible, le général en chef en avait un autre, que Frédéric junior ne dit pas. Déjà il lui semblait tenir leur fortune d'autrefois.

Jamais Barthélemy, diplomate élevé dans la tradition de l'ancien régime, ne se serait chargé auprès de MM. de Berne de la démarche comminatoire que lui demandait Bonaparte. L'autorité qu'il avait acquise auprès de ses compatriotes modérés depuis la conclusion des traîtés de Bâle lui donnait la possibilité de s'en tenir à la politique suisse qu'il soutenait avec une persévérante habileté depuis quatre ans. Il avait réussi à persuader à Paris que le ton de l'intimidation n'était pas celui qui convenait entre la France et ses alliés les Suisses, restés fidèles à la neutralité malgré la chute de la royauté ; qu'il fallait simplement renverser la politique bourbonienne et favoriser non les Cantons catholiques, mais les Cantons protestants ; et que cette attitude était surtout nécessaire vis-à-vis de Berne, le canton le plus puissant, où il avait su non seulement renouer des relations très amicales avec l'ancien parti français, dont le chef était Karl-Albrecht von Frisching, mais même maintenir une entente apparente avec le parti anglo-prussien dont le chef était l'avoyer Niklaus-Friedrich von Steiger. Il lui sembla que la prudence et la modération s'imposaient particulièrement dans l'affaire Laharpe [3] et quoique occupé alors de la négociation beaucoup plus importante à ses yeux de sa reconnaissance enfin officielle de sa qualité d'ambassa-

---

[1] *Correspondance générale, op. cit.* t. I, n° 612.
[2] Lettre du 28 prairial, A.C.V., Fonds Laharpe.
[3] Comme on voit par sa lettre du 24 mai 1797 à Mulinen, notes 1 et 4, p. 150.

deur de la République française par tous les cantons, qu'il n'était encore qu'auprès du canton de Bâle, il se renseigna aussitôt auprès de Frisching [1] et chercha à s'entendre plus secrètement encore avec la veuve du général Laharpe par l'intermédiaire du Genevois Pierre-André Rigaud, avec qui il était lié depuis près de quatre ans [2].

Le ministre des relations extérieures Charles Delacroix [3] lui écrivit alors : « Le Directoire partage bien sincèrement, et vous partagerez vous-même l'intérêt que prend le général à la famille de son coopérateur. Laharpe a bien servi la République ; son sang fut le prix des triomphes qui nous préparent une paix glorieuse. La République de Berne » (sic) « qui se dit amie de la République française et cherche maintenant à en donner des preuves ne souffrira pas que sa famille soit ainsi dépouillée des biens qu'il lui laisse » [4].

Barthélemy répondit aussitôt ce que Frisching lui avait fait savoir : que la substitution, les prétentions de la veuve et les dettes ayant tout absorbé, l'Etat de Berne n'avait été « mis en possession de rien » [5]. Il ajoutait avoir envoyé le dossier au général Bonaparte, « avec des attestations et un état très détaillé ». Retransmis par Frédéric junior à Frédéric-César, ce dossier déclencha en lui l'accès de fureur qu'exprime une lettre à Bonaparte [6], auquel il dénonce la politique bernoise, menaçante aux revers de la France en 1792, hypocrite depuis ses victoires, et il se détermina à s'adresser à l'opinion publique par ses prochaines *Observations* [7]. Tandis que Bonaparte crut l'affaire réglée [8].

---

[1] Voir note 3, p. 113.

[2] Pierre-André Rigaud (1750-1804), négociateur, à la Diète de Frauenfeld de mai 1792, de l'inclusion de Genève dans la déclaration de neutralité du Corps helvétique. Il s'y était lié avec Barthélemy au début de son mandat. Il y a de nombreuses lettres de Barthélemy à Rigaud aux Archives d'Etat de Genève (Correspondance Rigaud). Une seule d'entre elles, du 4 juillet 1796, concerne Laharpe.

[3] Charles Delacroix (1741-1805), conventionnel, ministre des Relations extérieures du 5 novembre 1795 au 17 juin 1797. Son successeur fut Talleyrand.

[4] Archives Fédérales (A. F.). Lettre de Delacroix du 5 messidor an IV (23 juin 1796), carton 285, p. 16.

[5] A. F., carton 285, p. 19. 9 juillet, 21 messidor. Voir note ci-dessus.

[6] A.C.V. Fonds Laharpe, copie de sa lettre à Bonaparte du 2 thermidor (20 juillet).

[7] Voir note 4, p. 110, et note 6, p. 112.

[8] Voir note 4, p. 114.

Barthélemy reçut à Bâle la première lettre, du 19 août, de l'infortunée Charlotte [1]. Rigaud n'avait pas eu de peine à l'atteindre. C'était son beau-frère Jean-Alexandre de Morsier, qui, à la vente forcée de 1792, avait acquis les terres des Uttins et rétrocédé la maison à Charlotte de la Harpe [2]. Ce beau-frère et sa récente épouse Marie-Catherine Rigaud [3] éprouvaient probablement pour Barthélemy les sentiments de reconnaissance et de respect qui étaient depuis quatre ans ceux des Suisses sages, modérés, bien pensants. Soit qu'ils les eussent communiqués à celle que Barthélemy appelle toujours « la veuve », soit qu'elle les eût déjà, ces lettres les expriment avec vivacité. Cette mère de six enfants « sans parents, sans amis, sans protection » expose donc avec confiance à Barthélemy, ce « Dieu tutélaire » sa pitoyable situation financière. Il lui restait après la vente forcée, outre 35 000 francs placés dans une fabrique en déconfiture, 22 000 livres en rentes viagères de France qui ne rapportaient que des assignats. « Les Uttins » (la maison évidemment) « lui rapportaient 800 livres sur lesquelles elle devait une rente viagère de 1200 » [4]. Ne pourrait-elle pas obtenir du Directoire ou du Conseil législatif « quelques secours, ne fussent-ils que de me payer mes rentes en numéraire » ?

Il ne s'agit donc dans cette lettre ni d'une réclamation ni d'une requête à adresser à MM. de Berne. Barthélemy avait pourtant dit à Delacroix être prêt à l'appuyer [5]. Non pas du ton de Frédéric-César, bien entendu, mais avec sa courtoisie habituelle. « Que cet intéressant jeune homme, » Frédéric junior, le lieutenant de cavalerie, « commence par se mettre d'accord avec sa mère... afin de déterminer entre eux ce qu'il y aurait à réclamer au Canton de Berne ». Probablement déconcerté, il accepta pourtant de guider « la veuve » dans la demande de secours qu'elle adressa à Paris. On le comprend à sa seconde lettre, du 30 août [6] où elle

---

[1] A.E.B., *Akten des geheimen Rates*, t. XXXV, n° 158, première pièce annexe au n° 157.

[2] *Observations, op. cit.* Il ressort du registre de la cour du château de Morges (voir note 5, p. 112) qu'ils eurent un léger conflit en février 1794.

[3] Selon GALIFFE, *op. cit.* t. III, p. 335, elle ne se serait mariée qu'en 1797. Mais Galiffe se trompe. Le registre d'état-civil de La Tour-de-Peilz témoigne de la naissance le 11 novembre 1796 du fils aîné des époux de Morsier-Rigaud.

[4] Sûrement l'hypothèque de Montyon, voir note 5, p. 112.

[5] Dans la lettre citée note 3, p. 113.

[6] A.E.B., *Akten des geheimen Rates*, t. XXXV, n° 158, 2e pièce annexe au n° 157.

se dit transportée par sa réponse » dans un ravissement inexprimable... Votre gloire est au-dessus de tout éloge, jouissés lontems des Bénédictions de l'humanité, et que le Ciel soit la récompense de vos vertus ». Deux mémoires étaient joints à la lettre, pour les ministres de la guerre et des relations extérieures, qu'elle priait de lire et de corriger s'il y avait lieu « car une femme malheureuse et sensible n'a d'éloquent que ses larmes ». Corrigée ou non par Barthélemy, la demande reçut une réponse favorable et Delacroix écrivit à l'ambassadeur le 15 brumaire an V que le Directoire avait accordé à la veuve du général un secours de 3 000 livres en numéraire [1]. Barthélemy savait que cette décision ne résolvait pas l'affaire Laharpe, mais il attendit la relance. Elle fut déclenchée par Frédéric-César, le colonel La Harpe, comme on l'appelait alors.

Celui-ci avait probablement été informé, sinon des démarches suppliantes de la veuve auprès de l'ambassadeur, du moins de la demande de secours au Directoire. L'opinion fâcheuse qu'il avait déjà d'elle dut s'en accroître, et il dut lui sembler de plus en plus urgent de prendre les choses en main, sur un autre ton. Il s'installa à Paris en octobre, publia le 18 brumaire (8 novembre) ses « Observations », qu'il fit parvenir au Directoire. Delacroix fut chargé de présenter un rapport, ce qu'il fit le 3 frimaire [2]. Il l'envoya, accompagné d'une lettre que je n'ai pas retrouvée, le 21 frimaire à Barthélemy, qui lui répondit le 13 nivôse que les négociations allaient commencer [3]. Ce rapport, du point de vue républicain, du point de vue moral aussi, donnait entièrement raison à Frédéric-César. C'était à propos de « l'un des actes les plus arbitraires que l'aristocratie et le despotisme se soient jamais permis » que la protection du gouvernement était implorée pour la famille d'un héros [4]. Mais Delacroix n'oubliait pas qu'il fallait aussi considérer les relations diplomatiques entre Paris et Berne. « On ne peut », disait-il, « invoquer la garantie de la République française dans l'intérêt d'une famille individuelle (sic). Les services rendus à la Nation et à la liberté par le chef

---

[1] A.F., carton 286, p. 169.
[2] A.F., carton 286, p. 213.
[3] A.F., carton 286, p. 291.
[4] Seul Frédéric junior avait donné mandat à Frédéric-César. La veuve le désavouera au contraire dans sa lettre du 25 février 1797 n° 158 des Akten, t. XXXV. Voir p. 152, note 2.

de celle de La Harpe (sic) ne doivent pas nous faire méconnaître les rapports qui lient les peuples entre eux. » L'intervention auprès de Berne ne pouvait donc se faire sous forme de menace, mais « par voie de négociation ». Une note en post-scriptum signée par les trois Directeurs : Barras, La Réveillère-Lépeaux, Reubell, atténuait encore le rapport, du moins pour ce qui concernait la restitution qui devait résulter de l'annulation de la sentence : « Vérifier si le jugement n'a pas été annulé » (Réponse : non), « si les biens n'ont pas servi à payer les créanciers » (à quoi Berne pouvait répondre : oui). Que serait-il advenu si Barthélemy, comme il « l'insinua de plusieurs côtés » [1], avait obtenu alors l'annulation ?

En fait il se heurta à une résistance bernoise opiniâtre. Frisching lui-même ne voulait rien entendre. Les publications « incendiaires » de Frédéric-César, auxquelles MM. de Berne auraient semblé céder, étaient le prétexte constamment invoqué. Aussi le 16 germinal [2] Barthélemy devait-il avouer que la négociation, après plus de trois mois, n'avait pas encore abouti. Il rejetait la responsabilité, sans appuyer d'ailleurs, sur « le colonel Laharpe » qui a « malheureusement mis lui-même des empêchements... à la nécessité pour MM. de Berne de se montrer justes de bonne grâce par la publication un peu trop prématurée de ses mémoires ». Et, quoique fort de la lettre beaucoup plus explicite de Charlotte, il laissait entendre seulement que « la veuve du général Laharpe a eu également regret au grand bruit que le colonel a donné aux réclamations de sa famille ». Quinze jours plus tard [3], il renchérissait encore sur l'échec. Les publications de Frédéric-César étaient « menaçantes » ainsi que « le soin qu'il avait pris de répandre d'avance de tous les côtés qu'il était assuré de l'appui du gouvernement français ». Celui de Berne remettait donc à « une époque plus propice » le soin de faire droit aux réclamations. Comment expliquer qu'un message aussi atermoyant ait été suivi à trois jours de distance de la lettre à Mulinen [4] où Barthélemy assure l'avoyer que le dernier moment de passer à l'action est venu ?

---

[1] Comme il dit dans sa lettre du 24 mai 1797 (5 prairial) à l'avoyer Albrecht von Mulinen.

[2] A.F., carton 287, page 215.

[3] Le 2 prairial. A.F., carton 288, p. 30.

[4] A.E.B., *Akten des geheimen Rates*, t. XXXV, n° 157. La lettre citée note 1.

Deux raisons qui se complètent ont dû agir à ce moment-là sur l'esprit de Barthélemy. Il est impossible que, dès le 24 mai, il n'ait pas envisagé l'éventualité d'une élection au Directoire, qui s'est tout à fait imposée à lui le 29. Et il est probable qu'en écrivant le 21 mai il n'avait pas encore reçu la note qu'avait inspirée à Reubell [1] sa première lettre, celle du 16 germinal (5 avril). Comme elle n'était pas directement adressée à Delacroix, mais à son collègue à l'Intérieur, elle doit avoir mis plus d'un mois à arriver à Bâle. Conjugués avec la nomination qui allait faire de lui le collègue de Reubell, les propos violents de la note étaient propres à le convaincre qu'il fallait absolument faire quelque chose. Reubell pourtant, quoique assez mal disposé pour l'Etat de Berne, on le sait, l'était plus encore pour Frédéric-César (qu'il prenait pour le frère d'Amédée). « Son mémoire... publié on ne sait encore à quel dessein... envoyé dans le pays de Vaud dans les vues de l'impératrice de Russie... peut à bon droit rendre les intentions de cet homme fort suspectes. » Mais en quoi le général Laharpe, sa veuve, ses enfants, pouvaient-ils être tenus responsables « d'un mémoire imprudent que le Directoire n'a jamais mis en avant... Il sera bon de connaître à quel degré le canton de Berne saura apprécier les démarches que la décence et l'honnêteté dictent au Directoire exécutif », qui ne manque jamais de mémoire, ni à la reconnaissance [2]. On admirera l'habileté de Barthélemy à voiler dans sa lettre à Mulinen les sourdes menaces de Reubell. Courtois, compréhensif, amical, il représente, il suggère, il conseille : « Veuillez rechercher ensemble » (avec Monsieur l'avoyer de Steiguer), « les moyens de terminer cette affaire sans inconvénient pour personne... Il était facile d'apercevoir que le Gouvernement français attacherait sa gloire... à obtenir sa réhabilitation d'un Général qui avait versé son sang pour lui, que l'affaire deviendrait nationale. »

Certes les démarches françaises avaient presque coïncidé avec « les odieuses publications du colonel Laharpe », mais un

---

[1] Jean-François Reubell (1747-1807). Directeur de 1795 à 1799. On voit qu'il se montre ici moins pressé de révolutionner la Suisse qu'on ne l'a dit. L'opinion qu'il avait de Frédéric-César explique qu'après l'entrée au Directoire de Barthélemy, encore plus mal disposé pour lui, celui-ci se soit demandé s'il pourrait rester en France (Supplément au n° 20 du *Bulletin helvétique*). Mais le coup d'Etat du 18 fructidor changea tout.

[2] A.F., carton 287, p. 216.

Etat aussi éclairé que le vôtre ne peut faire au Directoire l'injure de croire qu'il les ait attendues. Voilà pour les représentations. Voici pour les conseils : « Je crois... devoir vous rappeler que depuis le moment de la fuite du général Laharpe... il n'y a aucune trace qu'il ait cherché à faire du mal à sa patrie. [1] » « Vous verrez par les lettres de sa veuve qu'elle partage ses dispositions louables. » [2] Qu'on s'adresse donc à cette louable Charlotte ! Que, guidé par Rigaud et son beau-frère elle présente une requête au bailliage de Morges (dont dépendait Rolle) « à l'effet de révoquer la sentence de 1792... J'écrirai au Conseil Secret pour lui faire connaître l'intérêt que le Directoire y prend... Cette correspondance étant inconnue du public, votre Etat aura tout le mérite d'avoir terminé l'affaire avec clémence et générosité. » La question financière, plus difficile, ne lui paraissait pas insoluble. Il pensait qu'en faisant savoir « à la veuve qu'on donnera une place à l'un de ses fils... elle s'empressera de l'annoncer et désarmera tous ceux qui pourraient avoir des intentions contre votre Canton. » Le 29 mai, une nouvelle lettre à Mulinen lui annonçait la décision de Barthélemy d'accepter son élection au Directoire. Elle insistait ! « La réhabilitation du général Laharpe produira un très bon effet en France, aussi pour moi... » D'ailleurs, en renouvelant hautement la proscription du colonel Laharpe, MM. de Berne l'empêcheraient « de s'attribuer le mérite d'avoir influé sur les délibérations de votre Etat » [3].

Les avoyers durent se sentir d'autant plus portés à suivre les conseils si modérés, si sages, si favorables à leurs intérêts de l'ambassadeur que la nomination de Barthélemy, son départ, pleuré par ses chers Suisses, leur promettait à Paris un appui qu'ils crurent puissant, et qui en fait ne dura que les trois mois qui s'écoulèrent entre sa réception solennelle et sa déportation. Aussi, une fois n'est pas coutume, brûlèrent-ils les étapes ; et, sans s'embarrasser de Charlotte ni du bailliage de Morges, ils promulguèrent le 15 juin 1797 un décret d'amnistie en faveur

---

[1] C'est que l'occasion lui avait manqué, mais ses lettres à Frédéric-César montrent bien que si elle lui avait été offerte, il en aurait profité. SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 89 et 91.

[2] Il les envoie donc à Mulinen (*Akten, op. cit.*, n° 158). L'avoyer aura surtout apprécié la troisième, du 25 février 1797, où elle désavoue le cousin de son mari avec d'autant plus de netteté qu'elle croit sa campagne nuisible « aux bontés du Directoire », c'est-à-dire au secours pas encore arrivé.

[3] A.E.B., *Akten des geheimen Rates*, t. XXXV, n° 182. Barthélemy à Mulinen.

des condamnés de 1791 et 1792, censé témoigner leur joie des préliminaires de paix signés à Leoben deux mois auparavant. La mémoire d'Amédée y était expressément comprise. On reconnaissait « sa conduite irréprochable envers Notre Etat et la Suisse, sa patrie ». Et on exceptait Frédéric-César de l'amnistie, sans le nommer, mais en le comprenant implicitement parmi « ceux qui, loin de témoigner leur repentir de leurs fautes passées, ont troublé la tranquillité publique en publiant des écrits attentatoires à Notre autorité souveraine ». Cette proscription coûta cher à Leurs Excellences. Elle contribua à hâter le moment de l'intervention française, estime Secrétan [1]. Le jugement, on le voit, devrait retomber sur Barthélemy, qui a commis l'erreur, fréquente chez les sages, de croire que la solution sage est celle qui a le plus de chances de réussir.

On constate aussi qu'il s'était trompé sur « la veuve ». Dans sa quatrième lettre, du 27 mai, elle n'est plus ni soumise, ni si accablée, ni si reconnaissante de la moindre attention que l'année précédente [2]. Répondant, évidemment, à des conseils de Barthélemy, elle qui les implorait au début, voilà qu'elle demande à y réfléchir ! Certes elle désavouait toujours Frédéric-César, mais, par l'intermédiaire de Frédéric junior et de Sigismond, ne subissait-elle pas un peu, involontairement, son influence ? Après l'amnistie, il apparaît clairement que si c'était surtout la réhabilitation du général que désirait le Directoire, sa veuve et ses enfants tenaient surtout à la restitution des biens qu'ils étaient d'accord avec Frédéric-César pour considérer comme sa conséquence logique [3]. A l'argument que leur opposaient les Bernois : Nous n'avons rien reçu, donc nous n'avons rien à rendre, ils se bornaient à répondre par une obstination égale. S'ils avaient demandé sans passion une indemnité raisonnable pendant les quelques mois qui se sont écoulés entre le décret d'amnistie et la chute du gouvernement bernois, l'auraient-ils obtenue ? Probablement pas, mais ils n'ont pas essayé. La seule variante à leur réclamation du tout fut une démarche tentée par Charlotte, qui s'en alla au bailliage de Morges demander une avance de deux mille livres sur la restitution et fut naturellement éconduite. Frédéric junior s'en plaint avec indignation à Frédéric-César

---

[1] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 145.
[2] A.E.B., *Akten des geheimen Rates*, t. XXXV, n° 159.
[3] Tome II de l'*Essai sur les Constitutions du Pays de Vaud*, p. XLV.

le 19 fructidor [1]. Il est à Rozato en Italie, il ne sait pas que la veille la roue a tourné à Paris et que le meilleur ami des « oligarques » prend la route de la déportation. Et même quand il le saura, comme il a désiré rejoindre son régiment plutôt que de demeurer auprès de Bonaparte après une querelle avec « un autre aide de camp [2] », il ne peut pas facilement lui rappeler que la restitution n'a toujours pas été obtenue. Quoiqu'en dise Talleyrand, qui, dans un rapport du 6 vendémiaire an VI, trois semaines donc après le coup d'Etat, résume au Directoire une pétition adressée par des Suisses et Valaisans proscrits et y écrit ces lignes : « Ils savent le tendre intérêt que le gouvernement français a pris à la famille du général Laharpe, que sa mémoire a été réhabilitée, ses biens restitués... » [3] L'affaire Laharpe tenait du dialogue de sourds.

La confusion financière qui suivit la chute des « oligarques » et de l'ancienne Confédération helvétique, la débâcle qui accompagna l'occupation française, ne furent pas plus favorables que l'ancien régime aux réclamations de la veuve et des enfants. Certes les frères d'armes du « brave général Laharpe, de glorieuse mémoire » eurent un moment tous les pouvoirs en Suisse, mais il fallait d'abord en extraire le pain de l'armée française, puis le leur, et ce sol trop pauvre n'y suffisait pas. Aussi le général Brune et le commissaire ordonnateur Boinod [4] n'eurent-ils d'autre ressource que celle que Barthélemy suggérait à LL. EE. : donner un emploi aux plus jeune fils de Laharpe. Ceux-ci restèrent dans l'armée et l'administration française jusqu'en 1802, et ils eurent par la suite dans leur canton une carrière aussi prospère qu'un petit pays peut l'offrir [5]. Mais autour des autres membres de la famille du général l'obscurité s'établit. Autour de Charlotte qui s'éteignit, sans doute seule, à Aubonne [6]. Autour des deux

---

[1] A.C.V., Fonds Laharpe.

[2] Il ne le nomme malheureusement pas dans sa lettre du 19 messidor. Serait-ce Marmont ? Mais n'a-t-il jamais vraiment jamais essayé de faire savoir à Bonaparte ce qui en était ? Cela semble bizarre.

[3] A.F., carton 288, p. 132.

[4] Voir note 2, p. 116.

[5] Sigismond et Emmanuel de la Harpe (voir note 4, p. 108) furent tous les deux à plusieurs reprises députés à la Diète fédérale. Sigismond, comme militaire et administrateur, Emmanuel comme législateur arrivèrent à de hauts emplois.

[6] Elle n'est pas même mentionnée dans l'acte où ses enfants vendent la maison des Uttins au duc d'Ayen le 13 décembre 1802 (A.C.V., not. Rolle, 5e minutaire). Le mariage de sa fille Jenny à Lavigny en 1811 permet de supposer qu'alors la mère et la fille vivaient ensemble à Aubonne.

Buste du général Laharpe au château de Versailles
(Salle des maréchaux).

sœurs qui firent des mariages modestes [1]. Autour de Charles, le frère aîné, ex-seigneur puis propriétaire de la terre de Yens, qui y vécut sans autre activité que la chasse et la pêche, épousa une fille d'aubergiste et vit ses enfants dégringoler dans la hiérarchie sociale [2]. Même autour de Frédéric junior qui avait un moment frôlé la gloire, mais mourut capitaine à vingt-sept ans des suites d'une blessure, pauvre et apparemment oublié par Napoléon [3]. Il fallut implorer un secours pour sa femme et son enfant. « Je lui apprendrai qu'il doit donner pour la France jusques à son existence », écrivait Amédée [4]. Tel père, tel fils. Ce qui ne peut se dire du fils de Frédéric, Amédée-Charles-Victor, lequel rentra au canton de Vaud et y devint pasteur. Il eut un fils, Edouard, banquier à Paris, dont les descendants détiennent peut-être encore des papiers précieux pour l'histoire vaudoise [5].

Cependant le buste du général Amédée Laharpe est au château de Versailles et son nom n'a pas été oublié sur l'Arc de Triomphe de Rude. Côté sud. On peut y rêver à ce qu'eût été sa destinée s'il avait échappé aux balles nocturnes et vécu assez pour voir naître l'Empire. Serait-il resté un républicain intransigeant, comme Boinod ? Aurait-il accepté de devenir duc de Montenotte ou Vado et de fonder une dynastie napoléonienne, lui qui avait écrit qu'on ne verrait jamais le général Laharpe faiblir ni varier ? [6] Eh bien ! La tentation lui a été épargnée ! On se souviendrait peut-être mieux de lui, mais pas avec les mêmes sentiments. « O mon cher Amédée... brave guerrier dont la cendre repose dans l'humble cimetière de Codogno... » s'écriait Frédéric-César [7]. Une émotion vraie, qui peut encore toucher, qu'on peut même partager.

CÉCILE DELHORBE.

---

[1] Constance de la Harpe épousa en 1802 Pierre Gaudin. Je n'ai sur elle et sa postérité que le renseignement donné par la note 1, p. 109. On ne voit pas qu'aucun de ses descendants se soit distingué. Pas plus que ceux de Jenny, qui épousa Auguste Dardel, un Neuchâtelois, dont, grâce à l'obligeance de M. Schnegg, archiviste d'Etat à Neuchâtel, je connais les enfants et petits-enfants, en Allemagne et à Genève notamment, obscurs eux aussi.

[2] *Notice*, p. 56.

[3] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 74 et 75.

[4] Dans sa lettre à DeBry du 22 fructidor an III ; voir note 4, p. 127.

[5] Voir note 4, p. 125.

[6] SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 90.

[7] T. II de l'*Essai sur la constitution du Pays de Vaud*. Observations préliminaires, p. XLII, XLIII, XLIV.

Imprimerie La Concorde, Lausanne